

Contrat de bassin versant du Lez- Phase 2- 2023/2024

Cahier des actions



Avec le soutien de :



Syndicat Mixte du Bassin Versant du Lez
17 D rue de Tourville – Espace Germain Aubert
84600 Valréas - 04 90 35 60 55
infos@smbvl.net - www.smbvl.fr

Composition du Dossier

Le présent projet de Contrat de bassin versant du Lez Phase 2 est présenté par le Syndicat Mixte du Bassin Versant du Lez (SMBVL), structure porteuse et animatrice de la démarche.

Il est composé de 3 documents :

Le Bilan de la phase 1 du contrat

Le Cahier des fiches actions

- Récapitulatif des actions par volet
- Fiches actions par volet

Le document contractuel

- Contenu du Contrat
- Engagements des partenaires
- Contrôle, révision et résiliation
- Signatures des maîtres d'ouvrage et des financeurs

Rédaction

Sandrine BATUT, Responsable des politiques de l'eau au SMBVL.

Sommaire

VOLET RESSOURCE 5

ACTION RES 1.3: Réalisation d'un Schéma Directeur d'Adduction en Eau Potable.....	6
ACTION RES 2.1b : Travaux d'alimentation du réseau Baume de Transit – Solérieux via le réseau RAO par la ressource du Rhône	9
ACTION RES 2.1c : Travaux d'alimentation du réseau Baume de Transit – Solérieux via un nouveau forage dans le miocène	11
ACTIONS RES 2.1d, e, f : Création d'un forage dans le miocène pour sécuriser l'alimentation et alléger les pompages dans le Lez en étiage - Communes de Colonzelle, Grignan et Taulignan.....	13
ACTION RES 2.4 : Pérennisation du réseau de suivi des débits du SMBVL.....	15
ACTION RES 3.1 : Interconnexion du réseau de Le Pègue et Rousset les Vignes par une station de pompage ou par un réservoir intermédiaire	17
ACTION RES 3.4 : Travaux de confortement du réseau dans la traversée de Bouchet	19

VOLET QUALITÉ 21

ACTION QUA 2.1 : Mise en œuvre du suivi de la qualité des eaux superficielles.....	22
ACTION QUA 2.2 : Travaux de réduction d'entrées d'eaux claires parasites dans les réseaux d'assainissement.....	24
ACTION QUA 2.3: Réalisation d'un Schéma Directeur d'Assainissement.....	28
ACTION QUA3.1 : Travaux de désimperméabilisation, gestion des eaux pluviales et végétalisation	31

VOLET MILIEU 33

ACTION MIL 1.1 : Restauration de la continuité écologique des seuils.....	35
ACTION MIL 1.0 : Disposer d'un outil de modélisation 2D à l'échelle du bassin versant propriété du SMBVL 39	
ACTION MIL 1.2 : Restauration morphologique du Lez	41
ACTION MIL 1.3 : Restauration morphologique et protection contre les inondations de l'Hérin intermédiaire	44
ACTION MIL 1.4 : Mise en œuvre du plan de gestion des matériaux.....	46
ACTION MIL 1.5 : Travaux de mise en œuvre du plan pluriannuel d'entretien et de restauration de la ripisylve.....	49
ACTION MIL 1.6 : Restauration de la ripisylve	52
ACTION MIL 1.8 : Préservation de la ripisylve.....	54
ACTION MIL 1.9 : Coordination des différentes actions de préservation des milieux	56
ACTION MIL 2.1 : Mise en œuvre d'actions de préservation et de restauration des zones humides.....	58
ACTION MIL 3.1 : Etudes de mises à jour du dossier de demande d'APPB sur le Vieux Lez.....	61
ACTION MIL 3.2 : Diversification des habitats par pose de blocs.....	64

ACTION MIL 3.2 c : Diversification des habitats par pose de blocs sur l’Aulière	66
ACTION MIL 3.3 : Acquisitions de données pour évaluer les actions du contrat	70
ACTION MIL 3.4 : Mise à jour de l’état des lieux faune, flore et habitats remarquables dans le cadre des travaux de restauration de l’espace de mobilité du Lez entre Suze la Rousse et Bollène	74
ACTION MIL 3.5 : Etudes préalables pour la restauration du Vieux Lez	76

VOLET GOUVERNANCE, COMMUNICATION, SENSIBILISATION 78

ACTION GES1.1 : Création de dynamiques sociales autour de la rivière	79
ACTION GES1.2 : Informer et sensibiliser à la gestion intégrée des cours d’eau	82
ACTION GES 1.3a : Création de cheminements piétonniers.....	84
ACTION GES 1.3b : Sentier thématique de Grignan.....	86
ACTION GES 1.4 : Programme d’éducation à la préservation des milieux aquatiques	89
ACTION GES 2.3 : Animation et pilotage des actions du contrat et autres démarches.....	91
ACTION GES 2.4 : Elaboration du bilan final du contrat	93

VOLET RESSOURCE

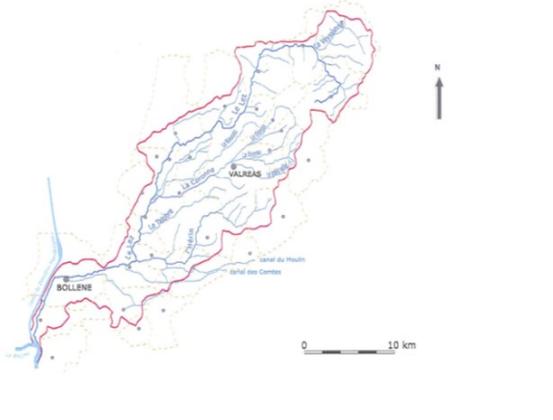
Améliorer la gestion quantitative de la ressource en eau

RES 1 : Rechercher la sobriété et limiter les pertes		
RES 1.3	Réalisation d'un Schéma Directeur d'Adduction en Eau Potable	Réalisation d'un schéma directeur d'adduction en eau potable y compris pose de compteur pour améliorer la connaissance. Commune de Vesc
		Etude diagnostic du fonctionnement du réseau, équipement de dispositifs nécessaires au diagnostic puis élaboration d'un programme de travaux - Commune de Saint Pantaleon les vignes
		Finalisation du schéma directeur AEP et pose de compteurs pour améliorer la connaissance (service saint martin)- Commune de Taulignan
RES 2 : Diminuer la pression des prélèvements (AEP et irrigation)		
RES 2.1	Travaux permettant l'alimentation en AEP par des ressources de substitution (Miocène, Rhône)	Travaux d'alimentation de La Baume Clansayes via le réseau RAO par la ressource du Rhône – Syndicat RAO
		Travaux d'alimentation de La Baume Clansayes via un nouveau captage du miocène – Syndicat RAO
		Création d'un forage dans le miocène pour sécuriser l'alimentation et alléger les pompages dans le Lez en étiage – commune de Colonzelle
		Création d'un forage dans le miocène pour sécuriser l'alimentation et alléger les pompages dans le Lez en étiage – commune de Grignan
		Création d'un forage dans le miocène pour sécuriser l'alimentation et alléger les pompages dans le Lez en étiage – commune de Taulignan
RES 2.4	Pérennisation du réseau de suivi des débits du SMBVL	Investissements permettant au réseau de suivi des débits de rester opérationnel - SMBVL
RES 3 : Préserver la ressource en eau et s'adapter au changement climatique		
RES 3.1	Réalisation de travaux suite au SDAEP	Travaux de maillage avec le réseau du Pègue. Commune de Rousset les vignes
RES 3.4	Renforcement des réseaux AEP du Rhône	Travaux d'amélioration du fonctionnement du réseau dans la traversée de Bouchet – Syndicat RAO

VOLET RESSOURCE du CONTRAT

➤ Rechercher la sobriété et limiter les pertes

ACTION RES 1.3: Réalisation d'un Schéma Directeur d'Adduction en Eau Potable

Cours d'eau	
La Veyssanne , le Rioumau Le Lez	
Masse d'eau	
FRDR10827 ; FRDR11833, FRDR407	
Commune(s)	
Vesc, Saint Pantaléon les vignes, Taulignan	
Maîtres d'ouvrages	
Commune de Vesc Commune de Saint Pantaléon Commune de Taulignan	
Année(s) de réalisation	
2023	

CONTEXTE RÉGLEMENTAIRE

- Art L2224-7-1 du CGCT créé par la loi du 30 décembre 2006 (LEMA) : « Les communes sont compétentes en matière de distribution d'eau potable. Dans ce cadre, elles arrêtent un schéma de distribution d'eau potable déterminant les zones desservies par le réseau de distribution. Elles peuvent également assurer la production d'eau potable, ainsi que son transport et son stockage ».
- Art 161 Loi du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement (Grenelle 2) modifie et complète l'article précédent :
 - Précise le contenu du schéma (descriptif détaillé des ouvrages de transport et de distribution d'eau potable)
 - Instaure et précise les conditions de mise en place d'un plan d'actions pouvant comprendre un projet de programme pluriannuel de travaux d'amélioration du réseau
 - Fixe une échéance à la réalisation du descriptif détaillé des ouvrages de transport et de distribution d'eau potable.

CONTEXTE

Cette action regroupe plusieurs opérations portées par différents maîtres d'ouvrages :

RES 1.3 a : Réalisation d'un Schéma Directeur d'Adduction en Eau potable – commune de Le Pègue (phase 1 du contrat)

RES 1.3 b : Réalisation d'un Schéma Directeur d'Adduction en Eau potable – commune de Vesc

RES 1.3 c : Réalisation d'un Schéma Directeur d'Adduction en Eau potable – commune de Saint Pantaléon les vignes.

RES 1.3 d : Actualisation du schéma directeur AEP avec pose de compteurs pour améliorer la connaissance (service saint Martin)

La commune de Vesc a été confrontée en 2022 à des problèmes de pollutions des eaux et souhaite installer un système de traitement. De plus, le réseau d'eau potable ne dispose d'aucun compteur de sectorisation et l'ensemble des compteurs des abonnés sont anciens. Enfin, le réseau est globalement fuyard. La commune souhaite donc disposer d'un diagnostic global du fonctionnement de son réseau pour en optimiser la gestion, améliorer les rendements de réseau et mener une réflexion de sécurisation de la distribution d'eau. La cellule d'assistance du conseil départemental de la Drôme assiste la commune dans la définition de cette vision stratégique au travers de l'élaboration d'un schéma directeur d'eau potable.

Ces dernières années, la commune de Saint Pantaléon les vignes a porté une démarche de captage prioritaire (forages Grand Granges dans le miocène). Alors que la mise en œuvre d'action préventive à long terme avec la filière viticole est en cours, les élus souhaitent aujourd'hui mettre en place une gestion patrimoniale de leur réseau d'eau potable.

La commune de Taulignan a débuté un Schéma Directeur d'AEP il y a plus de quatre ans. Suite à la sécheresse estivale de l'année 2022 et de la vulnérabilité de la ressource du forage Saint Martin dans la nappe d'accompagnement du Lez, la commune souhaite reprendre la stratégie d'actions inscrite dans le schéma et affiner la connaissance par des campagnes de recherche de fuites nocturne et la pose de compteurs sur le réseau afin de disposer d'une programmation cohérente à l'échelle de la commune.

ENJEUX

- Disposer de plans récents et complets des réseaux
- Améliorer les rendements de réseaux

DESCRIPTION DE L'ACTION

L'action consiste en la réalisation d'un schéma directeur d'eau potable pour la commune de Vesc et pour la commune de Saint Pantaléon les Vignes.

Chacune des communes sera assistée par le département de la Drôme dans le cadre d'une convention d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la réalisation de cette opération.

L'objectif visé est d'une part l'amélioration de la connaissance du fonctionnement des réseaux et d'autre part l'établissement d'un programme de travaux.

L'opération comprend les frais d'études, ainsi que le coût d'acquisition et de pose de vannes et de compteurs de sectorisation ou autre dispositifs nécessaires à la mise en œuvre du diagnostic du réseau et la réparation de fuites ponctuelles (casses lorsqu'elles sont identifiées).

Pour la commune Taulignan, il s'agirait d'identifier les éléments à mettre à jour dans la version 2019 du schéma directeur et mener les diagnostics poussés du réseau nécessaire à la définition de travaux permettant l'atteinte d'un rendement de réseau conforme, notamment sur le secteur « Saint Martin ».

La réalisation du Schéma Directeur de Vesc et l'actualisation de celui de Taulignan seront des actions inscrites au programme d'actions du PGRE 2.

COÛT DE L'ACTION

Estimatif des travaux à réaliser et phasage prévisionnel

ACTIONS/ OPERATIONS	COUT € HT	ÉCHEANCIER (€ HT)	
		2023	2024
Réalisation d'un schéma directeur AEP – Vesc	50 000	50 000	
Réalisation d'un schéma directeur AEP – Saint Pantaléon les vignes	46 628	46 628	
Finalisation du SDAEP avec pose de compteurs pour améliorer la connaissance - Taulignan	35 000	42 000	

Plan de financement

ACTIONS/ OPERATIONS	COUT € HT	PLAN DE FINANCEMENT						
		Agence			Département 26		Maître d'ouvrage	
		Assiette	%	€	%	€	%	€
RES 1.3 b	50 000	50 000	50%	25 000	30%	15 000	20%	10 000
RES 1.3 c	46 628	46 628	50 %	23 314	30%	13 988	20%	9 326
RES 1.3 d	35 000	35 000	50%	17 500	30%	10 500	20%	7 000

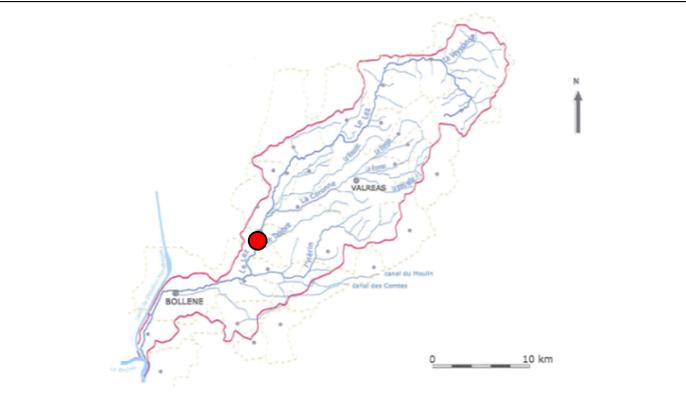
INDICATEURS

- Réalisation du SDAEP.

VOLET RES du CONTRAT

➤ Diminuer la pression des prélèvements

ACTION RES 2.1b : Travaux d'alimentation du réseau Baume de Transit – Solérieux via le réseau RAO par la ressource du Rhône

Cours d'eau	
Lez	
Masse d'eau	
FRDR406a	
Commune(s)	
La Baume de Transit	
Maîtres d'ouvrages	
Syndicat RAO	
Année(s) de réalisation	
2023	

CONTEXTE

Le SIEBS (Syndicat des Eaux de Baume Solérieux) alimente les communes de La Baume de Transit, Solérieux et Clansayes à partir de la nappe d'accompagnement du Lez. Depuis le 1er janvier 2022, les Communes de la Baume-de-Transit, Clansayes et Solérieux ont adhérées au Syndicat RAO.

Une étude avait été alors lancée pour étudier les modalités d'interconnexion entre les deux réseaux afin de permettre une substitution partielle de la ressource de la Brette depuis le réservoir Rochegude. L'eau proviendrait alors du champ captant de MORNAS (ressource : nappe alluviale du Rhône).

Une première fiche action avait été établie dans le premier PGRE pour la réalisation d'une étude puis des travaux y afférant. Dans le cadre de l'étude, plusieurs scénarios ont été étudiés.

Les études ont démontré la faisabilité technique du projet et une première interconnexion entre le réseau RAO et le réseau de la Baume-de-Transit va être finalisée.

ENJEUX

- Sécuriser la ressource AEP (diversification des ressources),
- Soulager les prélèvements dans la nappe d'accompagnement du Lez à l'étiage par transfert vers une ressource moins fragile (Rhône).

DESCRIPTION DE L'ACTION

Pour donner suite aux études réalisées, les travaux comprendraient :

- 1) Création d'un réseau structurant en diamètre 200 entre Bouchet et la Baume-de-Transit sur une longueur de 580 m avec équipement de régulation et comptage
- 2) Modification du réservoir bas de la Baume-de-Transit avec une modification de la conduite de distribution et la mise en place d'ouvrage de régulation (débitmètre, vanne pilotée).

Cette opération permettra de substituer 56 000 m³/an à la ressource ZRE du Lez et était déjà inscrite au PGRE 1 du Lez.

COÛT DE L'ACTION

Estimatif des travaux à réaliser et phasage prévisionnel

ACTIONS/ OPERATIONS	COÛT € HT	ÉCHEANCIER (€ HT)	
		2023	2024
Réalisation des travaux	250 000	250 000	

Plan de financement

ACTIONS/ OPERATIONS	COÛT € HT	PLAN DE FINANCEMENT						
		Agence			Département 26		Maître d'ouvrage	
		Assiette	%	€	%	€	%	€
RES 2.1 b	250 000	250 000	50 %	125 000	10%	25 000	50 %	125 000

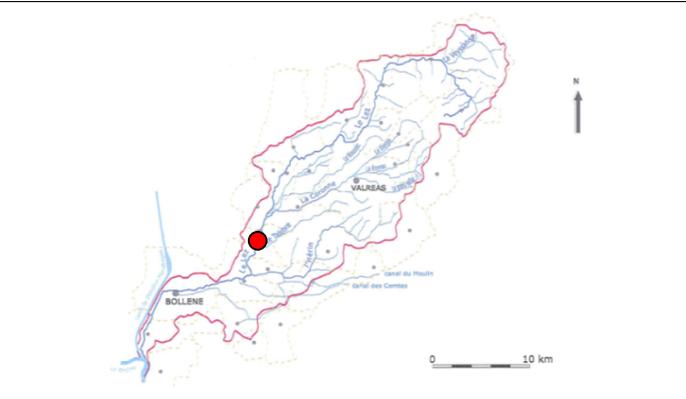
INDICATEURS

- Volume substitué par le forage du Rhône de Mornas.

VOLET RES du CONTRAT

➤ Diminuer la pression des prélèvements

ACTION RES 2.1c : Travaux d'alimentation du réseau Baume de Transit – Solérieux via un nouveau forage dans le miocène

Cours d'eau	
Lez	
Masse d'eau	
FRDR406a	
Commune(s)	
La Baume de Transit	
Maîtres d'ouvrages	
Syndicat RAO	
Année(s) de réalisation	
2024	

CONTEXTE

Le SIEBS (Syndicat des Eaux de Baume Solérieux) alimente les communes de La Baume de Transit, Solérieux et Clansayes à partir de la nappe d'accompagnement du Lez. Depuis le 1er janvier 2022, les Communes de la Baume-de-Transit, Clansayes et Solérieux ont adhérées au Syndicat RAO.

Une étude avait été alors lancée pour étudier les modalités d'interconnexion entre les deux réseaux afin de permettre une substitution partielle de la ressource de la Brette depuis le réservoir Rochegude. L'eau proviendrait alors du champ captant de MORNAS (ressource : nappe alluviale du Rhône).

En parallèle, il a été réalisé les essais (débit / potabilité) sur un forage dans le miocène réalisé par le SIEBS. Les résultats étant positifs, il est prévu la mise en service de ce forage afin de soulager les prélèvements sur la Brette.

ENJEUX

- Sécuriser la ressource AEP (diversification des ressources),
- Soulager des prélèvements dans la nappe d'accompagnement du Lez à l'étiage par transfert vers le miocène.

DESCRIPTION DE L'ACTION

Pour donner suite aux études réalisées, les travaux comprendraient :

- 1) L'équipement du forage (pompes, colonne d'exhaure, tableau électrique)
- 2) Le raccordement au site de la ressource de la Brette
- 3) Modification des installations de la Brette pour intégration de la nouvelle ressource

Cette opération permettra de substituer 87 000 m³/an et sera inscrite au PGRE 2 du Lez.

COÛT DE L'ACTION

Estimatif des travaux à réaliser et phasage prévisionnel

ACTIONS/ OPERATIONS	COÛT € HT	ÉCHEANCIER (€ HT)	
		2023	2024
Réalisation des travaux	440 000		440 000

Plan de financement

ACTIONS/ OPERATIONS	COÛT € HT	PLAN DE FINANCEMENT						
		Agence			Département 84/ 26		Maître d'ouvrage	
		Assiette	%	€	%	€	%	€
RES 2.1 c	440 000	391 500	50 %	195 750	-		56 %	244 250

L'intervention de l'Agence de l'eau est conditionnée à l'inscription de l'action dans le PGRE2.

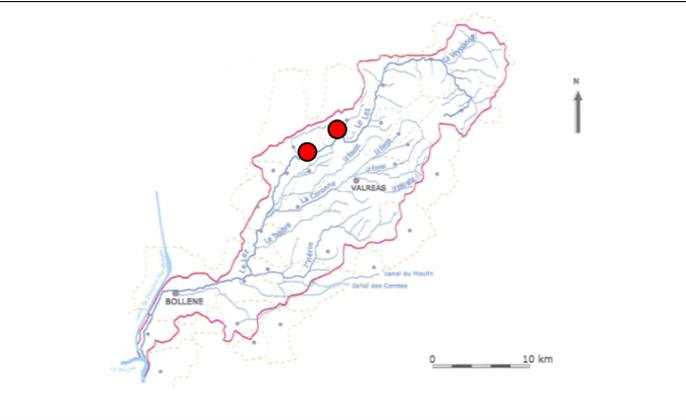
INDICATEURS

- Volume substitué par le nouveau forage du miocène.

VOLET RES du CONTRAT

➤ Diminuer la pression des prélèvements

ACTIONS RES 2.1d, e, f : Création d'un forage dans le miocène pour sécuriser l'alimentation et alléger les pompages dans le Lez en étiage - Communes de Colonzelle, Grignan et Taulignan

Cours d'eau	
Lez	
Masse d'eau	
FRDR407	
Commune(s)	
Colonzelle, Grignan, Taulignan	
Maîtres d'ouvrages	
Communes de Colonzelle, Grignan et Taulignan	
Année(s) de réalisation	
2023	

CONTEXTE

La commune de Colonzelle est intégralement alimentée par un forage à faible profondeur dans la nappe d'accompagnement du Lez situé au lieu-dit « la Petite Tuillère » sur la commune de Grignan. Malgré la réalisation de travaux d'amélioration de rendement des réseaux, cette ressource n'est pas suffisante lors d'étiage sévère (comme en été 2022).

La commune de Grignan dispose également d'un forage dans la nappe d'accompagnement du Lez à proximité du forage de Colonzelle. Si ce forage est plus productif et ne peut secourir qu'exceptionnellement la commune de Colonzelle, il peut également être soumis à de fortes variations. La commune de Grignan dispose également d'autres ressources : il s'agit de sources dont la productivité diminue également fortement en période d'étiage.

La commune de Taulignan est elle-aussi très dépendante en période d'étiage de la nappe d'accompagnement du Lez qui a montré ses limites à plusieurs reprises et particulièrement en 2022. La commune de Taulignan dispose également d'autres sources mais dont la productivité diminue très fortement l'été.

Les trois communes se lancent conjointement dans un projet de création de trois nouveaux forages dans le miocène (un forage par commune).

ENJEUX

- Sécuriser la ressource AEP (diversification des ressources),
- Soulager des prélèvements dans la nappe d'accompagnement du Lez à l'étiage par transfert vers le miocène.

DESCRIPTION DE L'ACTION

L'action comprendrait pour chacune des communes :

- La réalisation d'un forage de reconnaissance, essais de pompage....

- Les procédures règlementaires d'autorisation
- L'équipement du forage (pompes, colonne d'exhaure, tableau électrique)
- Le raccordement au réseau.

COUT DE L'ACTION

Estimatif des travaux à réaliser et phasage prévisionnel

ACTIONS/ OPERATIONS	COUT € HT	ÉCHEANCIER (€ HT)	
		2023	2024
Réalisation des études et travaux – commune de Colonzelle	150 000	150 000	
Réalisation des études et travaux – commune de Grignan	150 000	150 000	
Réalisation des études et travaux – commune de Taulignan	150 000	150 000	

Plan de financement

ACTIONS/ OPERATIONS	COUT € HT	PLAN DE FINANCEMENT								
		Agence			Région		Département 26		Maître d'ouvrage	
		Assiette	%	€	%	€	%	€	%	€
RES 2.1 d Colonzelle	150 000	112 500	50 %	56 250	-	-	30%	45 000	33 %	48 750
RES 2.1 e Grignan	150 000	112 500	50%	56 250			30%	45 000	33%	48 750
RES 2.1 f Taulignan	150 000	135 000	50%	67 500			30%	45 000	25 %	37 500

L'intervention de l'Agence de l'eau est conditionnée à l'inscription de l'action dans le PGRE2. L'assiette sera ajustée sur la base des volumes réellement substitués qui seront précisés dans le dossier de demande de subvention. L'assiette indiquée est basée sur un volume substitué de 25 000 m³ pour Colonzelle et pour Grignan et 30 000 m³ pour Taulignan, correspondant aux volumes maximums prélevés à l'étiage dans la nappe d'accompagnement du Lez de 2018 à 2021.

L'intervention du département de la Drôme pourra atteindre un taux maximum de 30% sous réserve de la disponibilité du budget et selon l'instruction du dossier déposé.

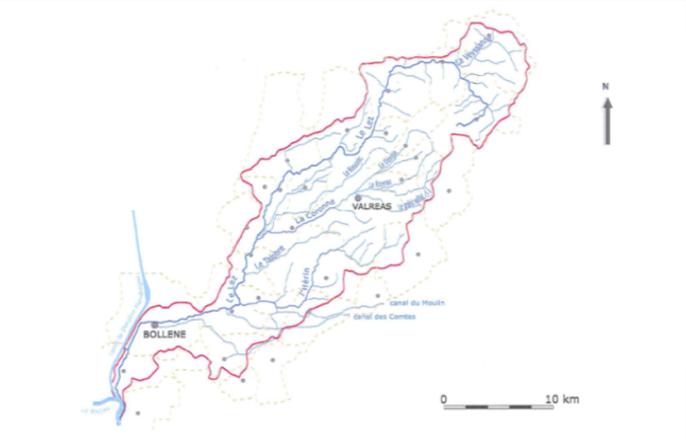
INDICATEURS

- Volumes substitués par les nouveaux forages du miocène.

VOLET RES du CONTRAT

➤ Diminuer la pression des prélèvements

ACTION RES 2.4 : Pérennisation du réseau de suivi des débits du SMBVL

Cours d'eau	
Lez et affluents	
Masse d'eau	
Toutes	
Commune(s)	
Bassin versant	
Maîtres d'ouvrages	
SMBVL	
Année(s) de réalisation	
2023-2024	

CONTEXTE

Le SMBVL est doté réseau d'alerte des crues et de mesure des débits d'étiage mis en place en 2010.

Le réseau de mesure pour l'alerte de crue et le suivi des débits d'étiage du SMBVL permet :

- d'anticiper les crues le long du Lez et de ses affluents,
- de mettre en œuvre des actions pour la sécurité des personnes et des biens sur l'ensemble du bassin versant (PCS),
- d'acquérir une meilleure connaissance du comportement hydrologique du bassin (crues et étiages),
- de suivre les débits d'étiages en temps réel.

Le réseau est formé de 12 stations dont 9 stations limnimétriques et 3 stations météorologiques. L'ensemble fonctionne à partir d'un système de collecte de données en temps réel (toutes les 5 minutes) via un réseau radio dédié.

ENJEUX

- Pérenniser le réseau de mesure des débits de crues et d'étiages du SMBVL en le dotant de matériel performant et des nouvelles technologies,
- Pilotage des comités sécheresses / calculs des débits objectifs d'étiage,

DESCRIPTION DE L'ACTION

L'ARCEP-ANFR dans le cadre du déploiement de la 5G, impose une évolution du réseau de suivi des débits du SMBVL puisque l'ensemble des fréquences radios utilisées jusqu'à présent doivent être modifiées.

Cette refonte du système radio intervient au même moment que d'autres projets et réflexions :

- Le déménagement du siège du syndicat de Grillon à Valréas (rapatriement des installations du réseau de mesure de débits) ;
- La difficulté de la maintenance du site de Bollène, dont les équipements informatiques arrivent en fin de vie ; ceci renvoie vers une refonte de ce site et une éventuelle relocalisation de ce site en mode externalisé ;
- L'extension du système sur les parties réseau radio et concentration en site central, afin de mutualiser ces parties du système avec d'autres syndicats et partenaires s'inscrivant dans une démarche similaire à celle du SMBVL dans l'alerte de crue et le suivi des ressources en eau,
- La recherche de solutions d'amélioration du système de transmission des sites de Vesc et Teyssières bénéficiant actuellement de deux médias de transmission (radio et rtc), en adressent l'amélioration des communications radio et éventuellement le remplacement du média secondaire par des communications 3,4,5G dans la perspective de l'arrêt des communications RTC.

Une première évaluation de ces modifications (prestations SYNAPSE et COMATIS) a été estimée à 93 350 € HT. Un prévisionnel de 17 000 € pour les actions et matériels à la charge du SMBVL (groupe électrogène, travaux de câblage ou de démontage anciens câblages.) vient compléter le chiffrage de l'action.

COUT DE L'ACTION

Estimatif des travaux à réaliser et phasage prévisionnel

ACTIONS/ OPERATIONS	UNITE	QTITE	PU €HT	COUT € HT	ÉCHEANCIER (€ HT)	
					2023	2024
Pérennisation du réseau de suivi des débits				110 000	110 000	

Plan de financement

ACTIONS/ OPERATIONS	COUT € HT	PLAN DE FINANCEMENT							
		Agence		Région Provence-Alpes-Côte d'Azur		Département 84		Maître d'ouvrage	
		%	€	%	€	%	€	%	€
RES 2.4	110 000	25 %	27 500	21,6%	23 760	20	22 000	33,4%	36 740

XXX

Financements de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur inscrits dans le PAPI signé en septembre 2015 et son avenant prorogeant la durée à septembre 2024.

INDICATEURS

- Valeur de l'investissement réalisé pour la pérennisation du réseau.

VOLET RES du CONTRAT

➤ Préserver la ressource en eau et s'adapter au changement climatique

ACTION RES 3.1 : Interconnexion du réseau de Le Pègue et Rousset les Vignes par une station de pompage ou par un réservoir intermédiaire

Cours d'eau	
Ruisseau le Merdari	
Masse d'eau	
FRDR11833	
Commune(s)	
Rousset les Vignes et Le Pègue	
Maîtres d'ouvrages	
Communes de Rousset les vignes et Le Pègue	
Année(s) de réalisation	
2024	

CONTEXTE

Les communes de Rousset les vignes et Le Pègue ont lancé conjointement en 2021 la réalisation de leur schéma directeur d'adduction d'eau potable.

En effet, l'ensemble du village de Rousset dépend d'une seule source (située sur la commune du Pègue) dont le débit diminue fortement durant les étiages sévères (été 2019, été 2022 par exemple). La commune, compétente en AEP, avait donc souhaité disposer d'un diagnostic de son réseau et des possibilités de sécurisation de sa ressource.

La commune de Le Pègue ne dispose également que d'une seule ressource issue des calcaires (Montagne de la Lance) plus productive y compris lors d'étiages sévères.

Le programme de travaux du SDAEP a identifié la faisabilité technique de maillage avec le réseau de la commune de Le Pègue pour un approvisionnement par la source du Célas permettant de soulager les prélèvements dans la ZRE à l'étiage (le volume annuel prélevé actuel est de 27 000 m³ annuels.)

ENJEUX

- Sécuriser la ressource en eau potable
- Diminuer la pression sur une ressource déficitaire

DESCRIPTION DE L'ACTION

Travaux de pose de conduite pour le maillage des deux réseaux.

Cette action sera inscrite au PGRE 2.

COUT DE L'ACTION

Estimatif des travaux à réaliser et phasage prévisionnel

ACTIONS/ OPERATIONS	COUT € HT	ÉCHEANCIER (€ HT)	
		2023	2024
Réalisation des travaux de maillage	1 300 000 € HT		1 300 000 € HT

Plan de financement

ACTIONS/ OPERATIONS	COUT € HT	PLAN DE FINANCEMENT								
		Agence			Région		Département 26		Maître d'ouvrage	
		Assiette	%	€	%	€	%	€	%	€
RES 3.1	1 300 000 € HT									

Les subventions de l'agence de l'eau pour cette action ne font pas l'objet d'un engagement contractuel.

Au moment de la demande d'aides le dossier sera instruit soit au titre de l'enveloppe ZRR soit au titre de la substitution sur inscription dans le PGRE2 ou dans le cadre de l'appel à projet « sécurisation de la ressource en eau ».

Les possibilités de financement par le département de la Drôme seront analysées sur la base de l'instruction du dossier de demande de subvention.

INDICATEURS

- Réalisation des travaux.

VOLET RES du CONTRAT

➤ Préserver la ressource en eau et s'adapter au changement climatique

ACTION RES 3.4 : Travaux d'amélioration du fonctionnement du réseau dans la traversée de Bouchet

Cours d'eau	
Masse d'eau	
Commune(s)	
Bouchet	
Maîtres d'ouvrages	
Syndicat RAO	
Année(s) de réalisation	
2023	

CONTEXTE

L'épisode de sécheresse de l'été 2022 (accentuation de l'étiage de la nappe du Lez) a entraîné un arrêt du forage AEP de la Brette se traduisant par des perturbations / puis une impossibilité de l'alimentation des usagers desservis par cet ouvrage (ressource Lez).

Ce dysfonctionnement :

- est à l'origine de perturbations et de l'arrêt de la continuité du service « Eau Potable » - Service / UDI Lez ;
- a mis en évidence l'absence de secours permettant de pallier une défaillance de l'exhaure situé sur la ressource Lez.

Afin de corriger cette problématique et de permettre le confortement et le bon fonctionnement de la distribution d'eau potable sur l'ensemble du réseau RAO, une nouvelle conduite, de diamètre 200 mm (afin de répondre aux besoins à terme), sera mise en œuvre, dans la traversée de Bouchet, afin de pérenniser, renforcer, sécuriser et de fiabiliser l'alimentation en eau potable des usagers.

Cette opération, complémentaire aux travaux inscrits dans le PGRE, permettra également de préserver la ressource et de s'adapter au changement climatique.

ENJEUX

- Sécuriser la ressource en eau potable
- Diminuer la pression sur une ressource déficitaire

DESCRIPTION DE L'ACTION

Les travaux projetés – Route Départementale n°141 (traversée de Bouchet : Rues de Provence et du Dauphiné), commune de Bouchet, consisteront en :

- La fourniture et pose de 990 ml de fonte et de fonte verrouillée de diamètre 200 mm ;
- La construction d'un ouvrage de débitmétrerie / sectorisation ;
- La mise en œuvre de deux purge comptabilisée DN40 mm, de deux vidanges complètes comptabilisées DN100 mm et de quatre ventouses de type grand débit / tri-fonction ;
- La mise en œuvre de sept vannes de type « à papillon » DN200 mm sous bouches à clé ;
- Les réfections de tranchées provisoires et définitives de type bi-couche, enrobés à froid et enrobés denses en coordination avec le Département de la Drôme et la commune de Bouchet.

Ces travaux ne font pas partie des travaux des travaux subventionnés dans le cadre des actions PGRE.

COÛT DE L'ACTION

Estimatif des travaux à réaliser et phasage prévisionnel

ACTIONS/ OPERATIONS	COÛT € HT	ÉCHEANCIER (€ HT)	
		2023	2024
Travaux d'amélioration du fonctionnement du réseau	510 000	510 000	

Plan de financement

ACTIONS/ OPERATIONS	COÛT € HT	PLAN DE FINANCEMENT								
		Agence			Région		Département 84		Maître d'ouvrage	
		Assiette	%	€	%	€	%	€	%	€
RES 3.4	510 000	330 743	29%	99223					81%	410 777

Les subventions de l'agence de l'eau correspondent à la moitié du bonus SPEA.

INDICATEURS

- Réalisation des travaux.

VOLET QUALITÉ

Améliorer la qualité des eaux superficielles et souterraines

QUA 1 - Protéger la ressource en eau superficielle et souterraine		
QUA1.1	Préservation de la ressource stratégique nappe du miocène du Comtat	Définition des Zones de Sauvegarde de la ressource stratégique nappe du miocène du Comtat et d'un programme d'actions
QUA 2 - Réduire les pollutions domestiques et améliorer les systèmes d'assainissement		
QUA2.1	Mise en œuvre du suivi de la qualité des eaux superficielles	Réalisation du suivi de 7 stations
QUA2.2	Travaux de réduction d'entrées d'eaux claires parasites dans les réseaux d'assainissement	Suite SDEU : renouvellement conduites - Commune de Taulignan
		Renouvellement de conduites pour mise en conformité - commune de Bollène
		Renouvellement de conduites et mise en séparatif pour mise en conformité - Commune de Bouchet
		Réfection des réseaux de la cour d'école – mise en séparatif – commune de Grignan
		Renouvellement de conduites suite SDA : tranche 2 - Commune de Suze la Rousse
QUA 2.3	Réalisation d'un Schéma Directeur d'Assainissement	Equipement par des débitmètres du réseau d'assainissement et établissement d'une programmation de travaux – commune de Grignan
		Diagnostic du système d'assainissement et établissement d'une programmation de travaux - Commune de Saint Pantaléon les vignes
QUA 3 : Améliorer la gestion du ruissellement en zone urbaine		
QUA3.1	Travaux de désimperméabilisation, gestion des eaux pluviales et végétalisation	Réalisation de différents travaux de désimperméabilisation des cours d'écoles primaires du territoire de la CCRLP

L'action en grisé ne fait pas l'objet d'une fiche action. Il s'agit d'une action inscrite pour mémoire, sans engagement de l'Agence de l'eau dans ce contrat et se déroulant sur un périmètre plus large que le bassin versant du Lez. Le maître d'ouvrage est également extérieur au territoire.

VOLET QUA du CONTRAT

➤ Réduire les pollutions domestiques et améliorer les systèmes d'assainissement

ACTION QUA 2.1 : Mise en œuvre du suivi de la qualité des eaux superficielles

Cours d'eau	
Lez et affluents	
Masse d'eau	
Ensemble du bassin versant	
Commune(s)	
Bassin versant	
Maîtres d'ouvrages	
SMBVL	
Année(s) de réalisation	
2023/2024	

CONTEXTE RÉGLEMENTAIRE

La Directive Cadre Européenne a défini pour chaque masse d'eau des échéances de bon état à atteindre. Toutes les masses d'eau du territoire n'ont pas atteint ces objectifs. Un suivi des pressions est donc nécessaire.

CONTEXTE

Le SMBVL a conduit un programme de suivi pluriannuel de la qualité des cours d'eau sur l'ensemble du bassin versant et plus particulièrement sur les secteurs identifiés comme les plus critiques au regard des pollutions pendant toute la durée du premier contrat de rivière soit 6 années. Une trentaine de stations ont ainsi été suivies entre 2007 et 2012.

Depuis cette première phase, le nombre de stations suivies et le protocole a évolué pour être DCE compatible et pour ne conserver que les stations les plus pertinentes. Depuis 2016, seules 7 stations ont été suivies chaque année. Ces dernières années, le protocole de suivi a encore évolué pour suivre un plus grand nombre de stations mais en réalisant une rotation sur les stations avec des années de « pause ».

ENJEUX

L'objectif de cette opération est de maintenir un suivi pluriannuel de la qualité des eaux superficielles afin :

- ◆ d'apprécier l'évolution et améliorer la connaissance de la qualité des eaux du bassin versant du Lez ;
- ◆ d'appréhender l'efficacité des actions entreprises pour la réduction des pollutions ;
- ◆ d'appréhender les nouvelles actions prioritaires à mettre en œuvre sur le bassin versant en ciblant le ou les sous bassin versant plus concerné(s) ;
- ◆ de surveiller la non dégradation de certaines masses d'eau.

DESCRIPTION DE L'ACTION

Il s'agira de définir un protocole de suivi biennuel de 5 à 7 stations chaque année. Ce protocole sera validé en préalable en comité technique (autres gestionnaires de réseaux et partenaires financiers et techniques).

Les prélèvements tant pour les analyses physico-chimiques que pour le suivi hydrobiologique seront réalisés en interne par un technicien de rivière ou dans le cadre d'une prestation externe. Les échantillons sont ensuite analysés par des laboratoires accrédités.

L'interprétation des résultats et la rédaction des rapports de synthèse sont élaborées en interne par l'équipe technique du SMBVL.

L'action comprend également le coût d'acquisition du matériel nécessaire à la réalisation des prélèvements et de certaines mesures de terrain.

COÛT DE L'ACTION

Estimatif des travaux à réaliser et phasage prévisionnel

ACTIONS/ OPERATIONS	COUT € TTC	ÉCHEANCIER (€ HT)	
		2023	2024
Suivi de la qualité des eaux	40 000		40 000

Plan de financement

ACTIONS/ OPERATIONS	COUT € TTC	PLAN DE FINANCEMENT							
		Agence		Région Provence-Alpes-Côte d'Azur		Département 84		Maître d'ouvrage	
Suivi de la qualité des eaux	40 000 € TTC	50%	20 000 €	10%	4 000 €	20 %	8 000 €	20%	8 000 €

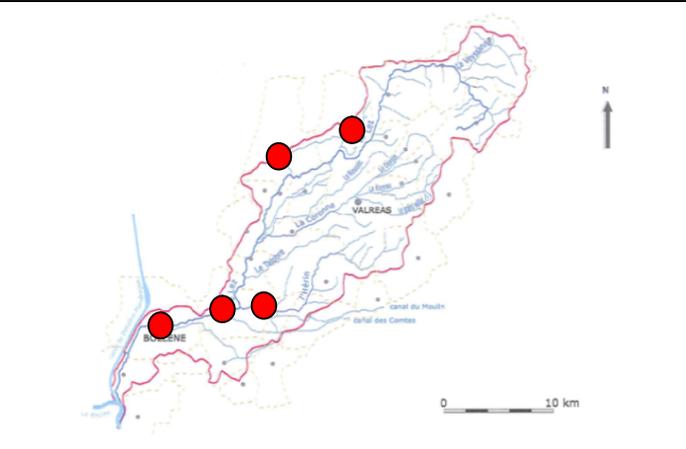
INDICATEURS

- Nombre de stations suivies chaque année selon le protocole DCE.

VOLET QUA du CONTRAT

➤ Réduire les pollutions domestiques et améliorer les systèmes d'assainissement

ACTION QUA 2.2 : Travaux de réduction d'entrées d'eaux claires parasites dans les réseaux d'assainissement

Cours d'eau	
Lez, Hérin, Coronne	
Masse d'eau	
FRDR407 ; FRDR11833 ; FRDR10852 ; FRDR406a	
Commune(s)	
Grignan, Taulignan, Bouchet, Suze la Rousse et Bollène	
Maîtres d'ouvrages	
Grignan, Taulignan, Bouchet, Bollène, Suze la Rousse	
Année(s) de réalisation	
2023 /2024	

CONTEXTE REGLEMENTAIRE

La Directive ERU (Eaux Résiduaires Urbaines) a fixé des obligations de collecte et traitement des eaux usées pour les collectivités. Chaque unité dispose de valeurs objectifs de rendement d'épuration et d'un nombre limite de rejets non traités par déversoirs d'orage.

Suite à des dépassements de ces valeurs seuils, certains systèmes d'assainissement peuvent être déclarés en non-conformité réseaux et/ou station d'épuration (performance ou équipement).

En 2022, sur le bassin versant du Lez 6 systèmes sont ainsi non conformes : Bollène, Bouchet, Grignon (non-conformité locale), Taulignan, Tulette et Grignan.

CONTEXTE

La commune de Taulignan a été classée non conforme dans le courant de la phase 1 du contrat de bassin versant. Un programme de travaux a été identifié dans le cadre du schéma directeur d'assainissement pour un retour à la conformité.

La commune de Bollène, suite à une mise à jour de son schéma Directeur en 2019 a établi un programme de travaux de renouvellement de conduites ou de mise en séparatif sur les 6 prochaines années afin de répondre à la non-conformité des réseaux. Des travaux ont déjà été réalisés de 2020 à 2022. Il s'agit donc de poursuivre la mise en œuvre de ces travaux.

La commune de Suze la Rousse a finalisé une étude diagnostic du réseau en 2018 et a entrepris la phase 1 de son schéma en 2020. La commune souhaite poursuivre sa programmation de travaux en 2023. La commune n'est actuellement pas concernée par des problèmes de non-conformité mais ces travaux permettront l'amélioration des performances de la station (limitation des entrées d'eaux claires parasites) alors que la commune de Rochegude vient d'être raccordée à la station d'épuration de Suze la Rousse.

La commune de Grignan a identifié dans son étude diagnostic de réseau une conduite responsable de 70% des entrées d'eaux claires parasites (conduite passant sous le lit du ruisseau de la Chalerne) et mènera une

campagne de mesures (action QUA 2.3). Les travaux inscrits dans cette fiche action (mise en séparatif des réseaux de la cour d'école) sont complémentaires à ces réflexions.

La commune de Bouchet souhaite poursuivre les travaux de réduction des entrées d'eau claires parasites déterminés comme prioritaires dans le SDA de 2008. Des travaux ont déjà été réalisés hors inscription contrat en 2021 et 2022.

ENJEUX

- Retour à la conformité des unités d'assainissement actuellement non conformes
- Maintien et amélioration des capacités de traitement des stations d'épuration par réduction de la charge hydraulique

DESCRIPTION DE L'ACTION

Cette action regroupe plusieurs opérations portées par différents maîtres d'ouvrages :

QUA 2.2 d : Suite SDEU : renouvellement de conduites – Commune de Taulignan

QUA 2.2 e : Renouvellement de conduites pour mise en conformité – Commune de Bollène

QUA 2.2g : Renouvellement de conduites suite au schéma directeur d'assainissement – Commune de Suze la Rousse

QUA 2.2 h : Mise ne séparatif des réseaux de la cour d'école – Commune de Grignan

QUA 2.2 i : : Renouvellement de conduites pour mise en conformité – Commune de Bouchet

QUA 2.2d - Taulignan

La station d'épuration de Taulignan a été mise en service en 1991, sa capacité est de 1350 EH avec un débit nominal par temps sec de 225 m³ jour. Le réseau draine des quantités d'eaux parasites permanentes relativement importantes, avec en moyenne 140 m³/j d'eaux claires, soit 55% du débit total.

Il a ainsi été identifié un programme de travaux. Le linéaire total de conduites à remplacer est de 996 ml, réparti de la manière suivante :

- 65 ml tronçon 1, Route de Salle sous-bois – Action 3
- 100 ml tronçon 2, Route de Salle sous-bois, Action 4
- 110 ml tronçon 3, Avenue Jacques Moison, Action 5
- 32 ml tronçon 5, Allée des Chênes verts, Action 6
- 156 ml tronçon 6, La grange rouge, Action 7
- 121 ml tronçon 9, rue du 18 juin 1940, Action 8
- 85 ml tronçon 11 et 12, Rue des Remparts, Action 9
- 185 ml tronçon 15 et 16, Chemin du Coteau, Action 10
- 28 ml tronçon 21, Rue de la Commune, Action 12
- 114 ml tronçon 14, Chemin du Coteau, Action 13.

QUA 2.2e - Bollene

Le réseau d'assainissement de la ville de Bollène est caractérisé par des tronçons de réseau unitaire, essentiellement au niveau du bâti ancien, et une majorité de réseaux séparatif.

On recense en 2012 (lors de l'établissement de schéma Directeur des Eaux Usées) :

- 10,14 km de réseau unitaire,
- 75,75 km de réseau séparatif strictement eaux usées,
- 21,89 km de réseau d'eaux pluviales.

Les effluents sont traités par deux stations d'épuration dont la principale se rejetant dans le Lez : la station d'épuration de Bollène La Martinière. Cette dernière a été mise en service en 2011, sa capacité nominale est de 15 800 EH. Il s'agit d'une station de type boues activées de faible charge.

Le réseau unitaire est délesté en période pluvieuse par 12 déversoirs d'orage. Le réseau de la STEP de la Martinière compte également 10 postes de relevage.

Le réseau draine des quantités d'eaux parasites permanentes importantes déclenchant des déversements fréquents et cause d'une non-conformité réseaux (octobre 2019).

La commune a lancé en 2018, la mise à jour du schéma directeur d'eaux usées. De cette mise à jour, découle un programme de travaux sur 6 années (de fin 2019 à 2024) afin de réduire fortement les entrées d'eaux claires parasites. Les travaux inscrits dans la deuxième phase du contrat sont les suivants :

Intitulés	Linéaire de réseau en m	Renouvellement (R) Mise en Séparatif (MS)	ECPP m3/j ECMP ha	Montant HT
2023				
Centre ville Tranche 1	289 ml	MS	Non déterminé	288 000,00 €
Avenue Théodore Aubanel	56 ml	R	10 m3/j	29 000,00 €
2024				
Amont PR Sénomagus	115 ml	R	Non déterminé	78 000,00 €
Reprise de l'Ovoïde du canal de Pierrelatte	900 ml	Chemisage extérieur	192 m3/j	750 000,00 €

QUA2.2 g – Suze la Rousse

Les travaux envisagés par la commune de Suze la Rousse, sont les suivants :

- Travaux de chemisage
 - Rte de Ste Cécile (Sud) : 17 tronçons sur 600 ml et renouvellement et/ou réhabilitation de 18 regards pour 224 000 € HT => Gain ECPP : 2,9 m³/j
 - Rue de Cinsault et chemin de la Verdière : 9 tronçons sur 310 ml et renouvellement et/ou réhabilitation de 10 regards pour un coût de 106 000 € => Gain ECPP : 3,8 m³/j
 - Impasse de la Gendarmerie (Traverse du Figuier) : 61 ml et renouvellement et/ou réhabilitation de 2 regards pour 25 000 €
- Réhabilitation de conduites :
 - Av Côtes du Rhône et Rte de Ste Cécile (Nord) : 400 ml de réseau gravitaire avec création de 6 regards et 300 ml de réseau gravitaire avec création de 4 regards pour 509 000 €
 - Rue de la Glaciaire : 61 ml de réseau gravitaire avec création de 2 regards pour 20 000 €

Le cout total de ces travaux serait donc de 884 000 €.

Ces travaux peuvent prétendre au bonus SPEA du contrat.

QUA2.2 h – Grignan

La commune de Grignan souhaite mener des travaux de réfection des réseaux humides sous la cour d'école avec mise en séparatif du réseau d'eaux pluviales sur un linéaire de 150 mètres.

QUA2.2 i - Bouchet

Le schéma directeur de la commune de Bouchet avait identifié les travaux prioritaires pour la réduction des intrusions d'eaux claires parasites permanentes au niveau de trois secteurs : Rue de l'Eglise, rue des Côtes du Rhône et rue du Dauphiné. Par ailleurs, les intrusions d'eaux claires parasites météoriques (rejets par temps de pluie) étaient causées par deux secteurs unitaires : rue de Provence et rue de l'Eglise.

Les travaux rue de l'Eglise et Côtes du Rhône ont déjà été réalisés.

L'action inscrite au contrat correspond à la réhabilitation de la rue du Dauphiné (26 ml), à la mise en séparatif de 290 ml du réseau de la rue de Provence et 590 ml du réseau du chemin des aires.

COÛT DE L'ACTION

Estimatif des travaux à réaliser et phasage prévisionnel

ACTIONS/ OPERATIONS	COUT €HT	ÉCHEANCIER (€HT)	
		2023	2024
Travaux commune de Taulignan	570 000 € HT	570 000 € HT	
Travaux commune de Bollène	1 145 000 € HT	317 000 € HT	828 000 € HT
Travaux commune de Suze la Rousse	884 000 € HT	884 000 € HT	
Travaux commune de Grignan	27 190 € HT	27 190 € HT	
Travaux commune de Bouchet	617 000 € HT	617 000 € HT	
Total		2 415 190 € HT	828 000 € HT

Plan de financement

ACTIONS/ OPERATIONS	COUT € HT	PLAN DE FINANCEMENT						
		Agence			Département 26		Maître d'ouvrage	
		Assiette	Taux	Montant				
QUA 2.2d	570 000 € HT	348 600	50%	174 300	20 %	114000	49 %	281 700
QUA 2.2 ^e _ 2023	317 000 € HT	120 750	30 %	36 225			89%	280 775
QUA 2.2 ^e _ 2024	828 000 € HT	355 250	30%	106 575			87%	721 425
QUA 2.2 g	884 000 € HT	330 743	30%	99 223	20%	176 800	69%	607 977
QUA 2.2 h	27 190 € HT	27 190	50%	13 595 (*)			50%	13 595
QUA 2.2 i	617 000 € HT	338 100	50 %	169 050	30%	185 100	43%	262 850

Les subventions de l'agence de l'eau indiquées en grisé ne font pas l'objet d'un engagement contractuel.

Les subventions du département de la Drôme indiquées sous fond bleu ont déjà fait l'objet d'une attribution.

() Pour l'action 2.2 h le financement de l'Agence de l'eau est conditionné au rendu de l'étude prévue à l'action QUA 2.3 b.*

INDICATEURS

- Linéaire de conduites renouvelées,
- Débit d'entrées d'eaux claires parasites supprimé.

VOLET QUALITE du CONTRAT

➤ Réduire les pollutions domestiques et améliorer les systèmes d'assainissement

ACTION QUA 2.3: Réalisation d'un Schéma Directeur d'Assainissement

Cours d'eau	
Le Lez, Le Riaumau	
Masse d'eau	
FRDR407, FRDR11833	
Commune(s)	
Grignan, Saint Pantaléon les vignes	
Maîtres d'ouvrages	
Commune de Grignan Commune de Saint Pantaléon les vignes	
Année(s) de réalisation	
2023 /2024	

CONTEXTE REGLEMENTAIRE

En application de l'article R. 2224-15 du code général des collectivités territoriales, pour les agglomérations d'assainissement générant une charge brute de pollution organique supérieure ou égale à 600 kg/j de DBO5, le maître d'ouvrage établit, suivant une fréquence n'excédant pas dix ans, un diagnostic du système d'assainissement des eaux usées. Ce diagnostic permet d'identifier les dysfonctionnements éventuels du système d'assainissement.

Le diagnostic vise notamment à :

- 1° Identifier et localiser l'ensemble des points de rejets au milieu récepteur et notamment les déversoirs d'orage cités à l'article 17-II ;
- 2° Quantifier la fréquence, la durée annuelle des déversements et les flux polluants déversés au milieu naturel ;
- 3° Vérifier la conformité des raccordements au système de collecte ;
- 4° Estimer les quantités d'eaux claires parasites présentes dans le système de collecte et identifier leur origine ;
- 5° Recueillir des informations sur l'état structurel et fonctionnel du système d'assainissement ;
- 6° Recenser les ouvrages de gestion des eaux pluviales permettant de limiter les volumes d'eaux pluviales dans le système de collecte.

Il est suivi, si nécessaire, d'un programme d'actions visant à corriger les dysfonctionnements éventuels et, quand cela est techniquement et économiquement possible, d'un programme de gestion des eaux pluviales le plus en amont possible, en vue de limiter leur introduction dans le réseau de collecte.

CONTEXTE

Cette action regroupe plusieurs opérations portées par différents maîtres d'ouvrages :

QUA 2.3 a : Réalisation du schéma directeur d'assainissement par la commune de La Baume de Transit (inscrit en phase 1 du contrat)

QUA 2.3 b : Equipement par des débitmètres du réseau d'assainissement et établissement d'une programmation de travaux - commune de Grignan

QUA 2.3 c : Réalisation du schéma directeur d'assainissement par la commune de Saint Pantaléon les Vignes

Le système d'assainissement de Grignan est non conforme. Afin d'identifier précisément les tronçons de réseaux à reprendre pour limiter les entrées d'eaux claires parasites, la commune envisage de poser des débitmètres. L'analyse des données collectées aboutira à la programmation de travaux pour un retour à la conformité.

La commune de Saint Pantaléon les vignes souhaite s'engager dans la mise œuvre d'une gestion patrimoniale de ces réseaux (AEP et assainissement) et souhaite disposer de diagnostics complets et récents. La commune débutera par la réalisation du schéma directeur d'adduction d'eau en 2023 puis poursuivra par un schéma directeur d'assainissement.

ENJEUX

Pour Grignan :

- Disposer de données pour l'établissement d'une programmation de travaux

Pour Saint Pantaléon les vignes

- Disposer d'un diagnostic complet et récent de l'état du réseau d'eaux usées
- Mise en œuvre d'une gestion patrimoniale des réseaux

DESCRIPTION DE L'ACTION

QUA 2.3 b

L'action consiste à installer de manière pérenne sur le réseau d'assainissement des débitmètres puis à analyser les données et identifier une programmation de travaux.

QUA 2.3 c :

L'action consiste en la réalisation d'un schéma directeur d'assainissement. La commune de Saint Pantaléon pourrait être assistée par le département de la Drôme dans le cadre d'une convention d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la réalisation de cette opération.

COÛT DE L'ACTION

Estimatif des travaux à réaliser et phasage prévisionnel

ACTIONS/ OPERATIONS	COUT € HT	ÉCHEANCIER (€ HT)	
		2023	2024
Equipement de débitmètres et programmation de travaux – commune de Grignan	82 238	82 238	
Réalisation SDA _ Commune de Saint Pantaléon les vignes	40 000		40 000

Plan de financement

ACTIONS/ OPERATIONS	COUT € HT	PLAN DE FINANCEMENT								
		Agence			Région		Département 26		Maître d'ouvrage	
		Assiette	%	€	%	€	%	€	%	€
QUA 2.3 b	82 238	82 238	50 %	41 119	-	-	30 %	24 671	20%	16 448
QUA 2.3 c	40 000	40 000	50 %	20 000			30 %	12 000	20%	8 000

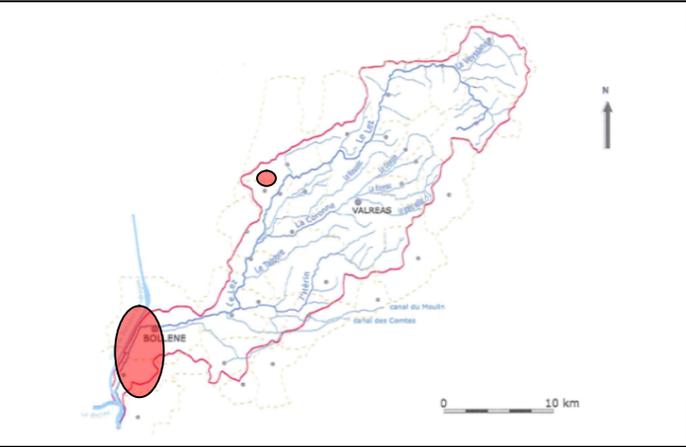
INDICATEURS

Rapport de programmation de travaux pour la commune de Grignan.
Réalisation du SDA.

VOLET QUA du CONTRAT

➤ Améliorer la gestion du ruissellement en zone urbaine

ACTION QUA3.1 : Travaux de désimperméabilisation, gestion des eaux pluviales et végétalisation

Cours d'eau	
Lez, Vieux Lez	
Masse d'eau	
FRDR406a ; FRDR407	
Commune(s)	
Bollène, Mondragon, Lapalud, Mornas puis Colonzelle	
Maîtres d'ouvrages	
Communauté des Communes Rhône Lez Provence – Commune de Colonzelle	
Année(s) de réalisation	
2023-2024	

CONTEXTE

L'imperméabilisation croissante des sols a de nombreuses conséquences sur le cycle de l'eau, mais aussi sur la qualité de vie.

Si pour les nouvelles constructions, les projets prennent mieux en compte la gestion des eaux pluviales par des ouvrages végétalisés, désimperméabiliser l'existant n'est pas toujours réalisé lors d'opérations de requalification. Les cours d'écoles représentent des surfaces importantes au potentiel de désimperméabilisation fort. Elles sont également un lieu de passage important où les enfants, parents, passants peuvent être sensibilisés au cycle de l'eau et à l'importance de l'infiltration.

ENJEUX

- Favoriser l'infiltration au niveau de la parcelle (recharge de nappe, délestage du réseau pluvial)
- Sensibiliser les enfants, parents à l'infiltration, récupération de l'eau de pluie,
- Économies d'eau pour l'arrosage d'espaces verts (récupération des eaux de pluie),
- Amélioration du confort thermique de la cour des écoles,
- Valorisation paysagère des cours d'école au travers de plantations arborées.

DESCRIPTION DE L'ACTION

Cette action regroupe plusieurs opérations portées par différents maîtres d'ouvrages :

QUA 3.1 a : Travaux de désimperméabilisation et végétalisation des cours d'écoles – CCRLP

QUA 3.1 b : Travaux de désimperméabilisation et végétalisation de la cour de la mairie de la commune de Colonzelle

QUA 3.1 a :

Durant la phase 1 du contrat de bassin versant, des travaux de désimperméabilisation et de végétalisation des cours d'école de 8 écoles de Bollène et de Mornas conduisant à désimperméabiliser au global 10 451 m².

Ces travaux combinent des actions de végétalisation (lutte contre les îlots de chaleur), gestion des eaux pluviales et de réutilisation des eaux de pluie. De plus, il s'agit véritablement d'un projet transversal puisqu'il impliquera à la fois les élus, les techniciens et l'équipe pédagogique pour que des notions essentielles du cycle de l'eau soient intégrées aux projets pédagogiques des écoles. Les enfants pourront également participer à la réalisation de supports pédagogiques expliquant les différents travaux réalisés.

La CCRLP a établi une programmation pluriannuelle pour la réalisation des travaux, ne sont retenus dans le contrat que les travaux envisagés pour 2023 puis pour 2024. Ainsi le groupe scolaire Marie Curie est inscrit pour un engagement en 2023 avec une désimperméabilisation de 3 011 m² et le groupe scolaire Giono pour l'année 2024 avec une désimperméabilisation de 2 695 m².

QUA 3.1 b :

La cour de la mairie de Colonzelle est entièrement imperméabilisée sans aucune végétalisation.

La commune souhaite engager des travaux de modification complète de cette cour d'une surface de 360 m².

Des réflexions, ainsi que l'étude hydraulique seront menées dans le courant de l'année 2023 pour une réalisation des travaux en 2024.

COÛT DE L'ACTION

ACTIONS/ OPERATIONS	COUT € HT	ÉCHEANCIER (€ HT)	
		2023	2024
Travaux de désimperméabilisation et de végétalisation des cours d'école de la CCRLP	444 062	177 917	266 145
Travaux de désimperméabilisation et de végétalisation de la cour de la mairie de Colonzelle	En cours de chiffrage		

Plan de financement

ACTIONS/ OPERATIONS	COUT € HT	PLAN DE FINANCEMENT								
		Agence			Région		Département 26		Maître d'ouvrage	
		Assiette	%	€	%	€	%	€	%	€
QUA 3.1 a - 2023	177 062	177 062	70 %	124 542	-	-			30%	53 375
QUA 3.1 a - 2024	266 145	266 145	70%	186 302					30%	79 844
QUA 3.1 b										

INDICATEURS

- Superficie faisant l'objet d'une gestion des eaux pluviales par infiltration.
- Nombre de cours d'écoles concernées par le projet.

VOLET MILIEU

Améliorer la qualité des milieux naturels et la gestion des inondations

MIL 1 - Anticiper l'évolution liée au changement climatique en rendant les milieux résilients et préserver/restaurer le bon fonctionnement des cours d'eau			
Sous-Obj : Améliorer la continuité écologique			
MIL 1.1	Restauration de la continuité écologique des seuils	Liste 2 - Travaux d'équipement d'une Passe à Poisson - seuil de la Condamine sur le Vieux Lez	SMBVL
		Ouvrage prioritaire liste 1 - Etudes de restauration de la continuité écologique sur l'ancienne PE du seuil de Grignan par arasement total	SMBVL
		Ouvrage prioritaire liste 1 - Analyse juridique, technique, sociologique pour la suppression du seuil de la prise d'eau du canal Saint Martin à Taulignan	SMBVL
		Ouvrage prioritaire liste 1 - Etudes conception des travaux de restauration de la continuité écologique du seuil du Gué de Barjol	SMBVL
		Définition d'une stratégie de restauration de la continuité écologique (hors liste 2)	SMBVL
Sous Obj : Préserver, restaurer la dynamique éco-morphologique des cours d'eau en lien avec l'enjeu "risque inondation"			
MIL 1.0	Disposer d'un outil de modélisation 2D à l'échelle du bassin versant propriété du SMBVL	Etudes d'établissement d'un modèle 2D à l'échelle du bassin versant libre de droit et mobilisable pour l'ensemble des études hydrauliques et morphologiques	SMBVL
MIL 1.2	Restauration morphologique du Lez	Etudes préalables et travaux de suppression de remblais - Lez des confluences (Tranche 1)	SMBVL
MIL 1.3	Restauration morphologique et protection contre les inondations de l'Hérein intermédiaire	Etudes spécifiques sur le secteur de l'Hérein suite étude préalable des systèmes d'endiguement	SMBVL
Sous Obj : Préserver / restaurer la dynamique sédimentaire			
MIL 1.4	Suivi de la dynamique sédimentaire et actions d'accompagnement des processus naturels	Suivi et travaux suite à l'étude hydromorphologique T2/T3	SMBVL
Sous Obj : Préserver / gérer les espaces rivulaires			
MIL 1.5	Travaux de mise en œuvre du plan pluriannuel d'entretien et de restauration de la ripisylve	Travaux tels que définis dans le PPRE 2023-2028	SMBVL
MIL 1.6	Restauration de la ripisylve	Recréation de la ripisylve	SMBVL
MIL 1.8	Préservation de la ripisylve	Animation et veille foncière pour préservation ripisylve et zones humide	SMBVL
		Acquisition foncière de la ripisylve et zones humides menacées	SMBVL
Sous Obj : Coordonner les différentes actions de préservation des milieux			
MIL 1.9	Coordination des différentes actions de préservation des milieux	Définir une stratégie de maîtrise du foncier multithématique, articuler les différents outils de protection et définir les besoins en données "espèces et habitats"	SMBVL
MIL 2 : Préserver, restaurer les zones humides et leurs fonctionnalités			
MIL 2.1	Mise en œuvre d'actions de préservation et restauration des	Animation territoriale pour la préservation et restauration de zones humides	CEN RA et PACA

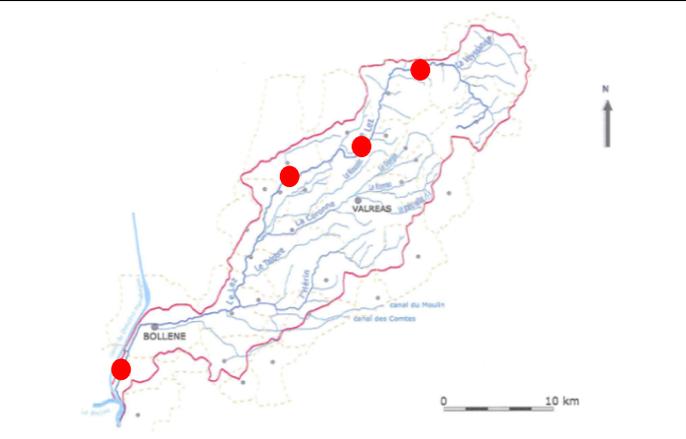
	zones humides	Mise en œuvre de conventionnement ou acquisition de zones humides	
		Diagnostic et concertation sur les ZH à restaurer de priorité 1	SMBVL
		Élaboration du plan de gestion stratégique des zones humides du bassin versant	SMBVL
MIL 3 : Préserver et restaurer les habitats et les espèces remarquables			
MIL 3.1	Études préalables à la mise à jour du dossier APPB du Vieux Lez	Mise à jour des inventaires naturalistes du dossier APPB du Vieux Lez	SMBVL
MIL 3.2	Diversification des habitats par pose de blocs	Lez : traversée urbaine de Suze la Rousse. Dossier réglementaire et travaux	SMBVL
		Coronne en aval de Valréas. Dossier réglementaire et travaux	SMBVL
		Renaturation de l'Aullière en sortie du centre-ville de Grillon	Fédération de pêche 84
MIL 3.3	Acquisition de données pour évaluer les actions du contrat	Mise en œuvre des suivis piscicoles et de thermie en différents points du BV (stations de référence)	Fédération de pêche 26 et 84
MIL 3.4	Mise à jour de l'état des lieux faune, flore et habitats remarquables dans le cadre des travaux de restauration de l'espace de mobilité du Lez entre Suze la Rousse et Bollène	Mise en œuvre d'un suivi faune, flore et habitats en préalable à la réalisation des travaux de restauration de l'espace de mobilité entre Suze la Rousse et Bollène	SMBVL
MIL 3.5	Restauration du Vieux Lez	Etudes préalables à la restauration du Vieux Lez avec création d'une dynamique sociale	SMBVL

VOLET MIL du CONTRAT

- Anticiper l'évolution liée au changement climatique en rendant les milieux résilients et préserver / restaurer le bon fonctionnement des cours d'eau

Sous objectif : Améliorer la continuité écologique

ACTION MIL 1.1 : Restauration de la continuité écologique des seuils

Cours d'eau	
Lez	
Masse d'eau	
FRDR 406a, FRDR407, FRDR408	
Commune(s)	
Bassin versant	
Maîtres d'ouvrages	
SMBVL	
Année(s) de réalisation	
2023, 2024	

CONTEXTE RÉGLEMENTAIRE

La partie médiane et aval du Lez est classé en liste 2 au titre de l'article L214-17 du code de l'environnement et selon la liste établie par arrêté préfectoral du 11 septembre 2013. Ainsi les ouvrages existants sur les cours d'eau en liste 2 doivent assurer la libre circulation des poissons migrateurs et des sédiments. Le délai initial fixé au 12 septembre 2018 étant dépassé, des prorogations de ce délai ont été accordées pour les ouvrages restant à traiter.

CONTEXTE

Sur le tronçon prioritaire de la liste 2 du Lez, depuis les récents travaux de la CNR, il ne resterait à traiter que le ROE 44 472 du Mur de la Condamine sur le Vieux Lez. Actuellement, le propriétaire du seuil est absolument opposé à l'effacement complet du seuil. Le SMBVL a engagé en 2022, les études préalables au rétablissement de la continuité écologique sur ce seuil. Cette étude menée par le cabinet Cereg Ingénierie se poursuivra en 2023. A noter que le seuil des jardins (ROE 45 104) aussi concerné par la liste 2, sera traité dans le cadre des travaux de protection de la ville de Bollène.

Sur le tronçon en liste 1, quatre ouvrages prioritaires ont également été définis dans le cadre du PAOT 2022-2027, il s'agit des seuils :

- du Gué de Barjol (ROE 32084) sur la masse d'eau FRDR408 (Le Lez de sa source au ruisseau des Jaillels) ;
- de la centrale de Béconne (ROE 32046) sur la masse d'eau FRDR408 (Le Lez de sa source au ruisseau des Jaillels) ;
- de la prise d'eau du canal Saint Martin (ROE 32 184) sur la masse d'eau FRDR407 (Le Lez du ruisseau des Jaillels à la Coronne).

- de l'ancienne prise d'eau Pont de Grignan (ROE 32189) sur la masse d'eau FRDR407 (Le Lez du ruisseau des Jaillels à la Couronne).

Toutefois, il existe de nombreux ouvrages ROE sur les tronçons en liste 1 du Lez et de ses affluents qu'il serait tout aussi pertinent d'aménager au regard des espèces piscicoles patrimoniales en présence.

ENJEUX

L'objectif de cette opération est d'améliorer la continuité écologique et notamment le transit sédimentaire sur les tronçons du Lez classé liste 1 et 2.

DESCRIPTION DE L'ACTION

Cette fiche action regroupe plusieurs opérations :

- *MIL 1.1 a : Etudes préalables aux travaux d'installation d'une Passe à Poisson au niveau du seuil de la Condamine sur le Vieux Lez à Mondragon (phase 1 du contrat)*
- *MIL 1.1 b Travaux d'installation d'une Passe à Poisson au niveau du seuil de la Condamine sur le Vieux Lez à Mondragon*
- *MIL 1.1 c : Obtention de la DIG et la réalisation des travaux au niveau du seuil de Chamaret (phase 1 du contrat)*
- *MIL 1.1 d : Etude de restauration de la continuité écologique sur l'ancienne PE du seuil de Grignan par arasement total*
- *MIL 1.1 e : Analyse juridique, technique et sociologique de la suppression du seuil de la PE du canal Saint Martin à Taulignan*
- *MIL 1.1 f : Etudes conception des travaux de restauration de la continuité écologique du seuil du Gué de Barjol*
- *MIL 1.1 g : Définition d'une stratégie de restauration de la continuité écologique (hors liste 2).*

MIL 1.1 b - seuil de la condamine :

Il s'agira pour le SMBVL en collaboration avec le propriétaire du seuil, de mener les travaux d'installation d'une passe à poissons au niveau du seuil de la Condamine sur le Vieux Lez tels qu'ils seront définis dans le cadre des études préalables actuellement en cours.

MIL 1.1 d - seuil ancienne PE du seuil de Grignan :

Il s'agira de mener des études préalables à la réalisation de travaux de restauration de la continuité écologique par effacement sur l'ancienne prise d'eau du seuil de Grignan (y compris montage des dossiers réglementaires).

MIL 1.1 e – seuil de la PE du canal Saint Martin :

Cette action consiste à réaliser une analyse juridique, technique et sociologique de la suppression du seuil de la prise d'eau du canal Saint Martin sur la commune de Taulignan. Cette analyse portera sur les usages de ce canal et de la prise d'eau (irrigation, volet patrimonial...) et prendra en compte le risque inondation. En effet, la prise d'eau du canal constitue un point bas lors de crues du Lez et génère des débordements contournant le monastère de la Clarté Notre Dame (ERP d'une quarantaine de personnes). Cette étape est un préalable indispensable au lancement d'études techniques de rétablissement de la continuité écologique.

MIL 1.1 f – seuil du Gué de Barjol :

Le seuil du Gué de Barjol sur la commune de Montjoux fait actuellement l'objet d'études préliminaires (diagnostic). L'action inscrite en phase 2 du contrat correspond à la poursuite du projet au travers des études conception des travaux de restauration de la continuité écologique tels que définis dans les études préliminaires. Il est ainsi envisagé de démanteler l'ouvrage pont submersible qui génère le blocage du transit

sédimentaire et de le remplacer par un passage à gué transparent pour le transport sédimentaire. Le seuil de calage du pont serait également détruit afin de rétablir la continuité piscicole.

MIL 1.1 g – stratégie continuité :

Conformément à la disposition D1 du SAGE, il conviendra de définir une stratégie de restauration de la continuité écologique sur les tronçons hors liste 2 selon étapes suivantes :

- Mettre à jour l'état des lieux de la continuité piscicole sur le bassin versant, adopter une logique aval / amont et tenir compte de l'ensemble des usages et enjeux en matière de patrimoine naturel.
- Mise en cohérence avec les opérations de restauration hydromorphologique des cours d'eau (rééquilibrage du lit de la rivière, présence de micro-habitats diversifiés et maintien d'une ligne d'eau localement suffisante pour les usages) et la gestion des inondations.
- Prioriser les actions de rétablissement de la continuité écologique : opérations d'équipement ou d'arasement d'ouvrages de type seuils, digues, etc. Privilégier l'effacement lorsque les ouvrages n'ont plus de fonction ou d'usages ou lorsque l'absence d'entretien conduit à constater légalement l'abandon de l'ouvrage, et privilégier l'aménagement de dispositifs de franchissement piscicole lorsque les ouvrages ont un usage économique.

Cette stratégie intègrera les éléments de connaissance présents dans les deux Plans Départementaux de Protection du milieu aquatique et la Gestion des ressources piscicoles. La gouvernance de la définition de cette stratégie sera large et associera les différents acteurs concernés (Fédérations départementales de la pêche, les AAPPMA, les Conservatoires des Espaces Naturels, la LPO, les associations locales, la CNR en complément des acteurs « classiques » : le SMBVL, l'OFB, les services de l'Etat et les partenaires institutionnels...).

COÛT DE L'ACTION

Estimatif des travaux à réaliser et phasage prévisionnel

ACTIONS/ OPERATIONS	COUT €	ÉCHEANCIER (€ HT)	
		2023	2024
Travaux de rétablissement de la continuité écologique – seuil du Mur de la Condamine	60 000 € HT		60 000 € HT
Etudes de rétablissement de la continuité écologique – seuil de la PE du seuil de Grignan	30 000 € HT		30 000 € HT
Analyse juridique et technique – seuil PE canal Saint Martin	24 000 € TTC		24 000 € HT
Etudes conception du rétablissement de la continuité écologique – seuil du gué de Barjol	30 000 € HT		30 000 € HT
Définition stratégie continuité hors liste 2	60 000 € TTC	60 000 €TTC	

Plan de financement

ACTIONS/ OPERATIONS	COUT €	PLAN DE FINANCEMENT									
		Agence		Région Provence-Alpes- Côte d'Azur		Département 84		Département 26		Maître d'ouvrage	
MIL 1.1 b	60 000 € HT	50%	30 000 €	30 %	18 000 €					20%	12 000 €
MIL 1.1 d	30 000 € HT	70%	21 000 €					10 %	3 000 €	20%	6 000 €
MIL 1.1 e	24 000 € TTC	70%	16 800 €					10 %	2 400 €	20%	4 800 €
MIL 1.1 f	30 000 € HT	70%	21 000 €					10 %	3 000 €	20%	6 000 €
MIL 1.1 g	60 000 € TTC	70%	42 000 €	10%	6 000					20%	12 000

INDICATEURS

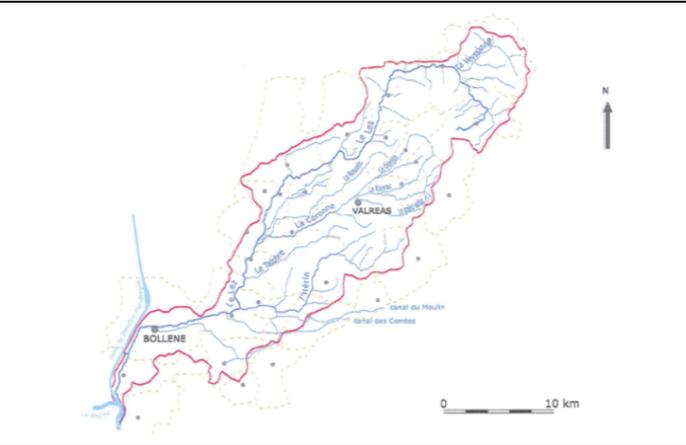
- MIL 1.1 b : Réalisation des travaux
- MIL 1.1 d et f : Etat d'avancement des études
- MIL 1.1 e : Etat d'avancement de l'analyse juridique
- MIL 1.1 g : Etablissement d'une stratégie (rapport)

VOLET MIL du CONTRAT

➤ Anticiper l'évolution liée au changement climatique en rendant les milieux résilients et préserver / restaurer le bon fonctionnement des cours d'eau

Sous objectif : Préserver, restaurer la dynamique éco-morphologique des cours d'eau en lien avec l'enjeu « risque inondation »

ACTION MIL 1.0 : Disposer d'un outil de modélisation 2D à l'échelle du bassin versant propriété du SMBVL

Cours d'eau	
Lez et principaux affluents	
Masse d'eau	
Toutes les masses d'eau	
Commune(s)	
Bassin versant	
Maîtres d'ouvrages	
SMBVL	
Année(s) de réalisation	
2023	

CONTEXTE

Le SMBVL envisage de mener diverses études et travaux en lien avec la restauration morphologique des cours d'eau et la protection contre les inondations. Ainsi, pour chacun de ces projets il convient de réaliser des modélisations hydrauliques de l'état initial puis de l'état projet afin d'analyser les incidences hydrauliques sur la ligne d'eau, les vitesses pour différentes périodes de retour de crue.

En effet, qu'il s'agisse de projets de diversification des habitats, d'analyser le gain du retrait de remblais sur des secteurs sans enjeux, de vérifier la pertinence en termes de protection d'une digue et d'évaluer l'incidence de son recul ou son retrait, l'établissement d'un modèle 2D est indispensable.

Par ailleurs, afin d'alimenter les Plans communaux de sauvegarde, il est important de connaître les valeurs de débits critiques spécifiques à chaque commune qui génèrent les premiers débordements et nécessitent la mise en œuvre de mesures d'évacuation. De plus, le calage d'un modèle pluie/débit, permettra en temps réel d'anticiper de quelques heures les effets d'une pluie en cours.

Aujourd'hui, le SMBVL dispose de débits spécifiques pour les occurrences de crues décennales ou trentennales, cinquantennales et centennales en quelques points seulement du bassin versant. Cette donnée, seule, n'est pas suffisante et pour chaque projet, un modèle devrait être calé.

ENJEUX

Les objectifs sont doubles :

- que le SMBVL dispose de son propre modèle sur logiciel et qui pourrait être mis à disposition des bureaux d'études pour toute étude qui le nécessite (EDD, plan de restauration...)

- pouvoir en tirer un modèle pluie – débit avec injection de volumes de précipitations à des endroits ciblés pour en déduire le comportement à l’aval avec estimation horloge crue / hauteur et débit.

DESCRIPTION DE L’ACTION

L’action correspond aux études de calage d’un modèle 2D ou 1D couplé avec du 2D avec un logiciel libre de droit sur le Lez et ses principaux affluents.

Différentes occurrences de crues seront prises en compte (a minima Q5 – Q10 – Q30 – Q100).

COÛT DE L’ACTION

Estimatif des travaux à réaliser et phasage prévisionnel

ACTIONS/ OPERATIONS	COUT € HT	ÉCHEANCIER (€ HT)	
		2023	2024
Etudes de modélisation 2D à l’échelle du bassin versant	70 000	70 000	

Plan de financement

ACTIONS/ OPERATIONS	COUT € HT	PLAN DE FINANCEMENT									
		Agence		Région Provence-Alpes- Côte d’Azur		Département 84		Département 26		Maître d’ouvrage	
MIL 1.0	70 000	25%	17 500 €	10%	7 000 €	20 %	14 000 €			45%	31 500 €

INDICATEURS

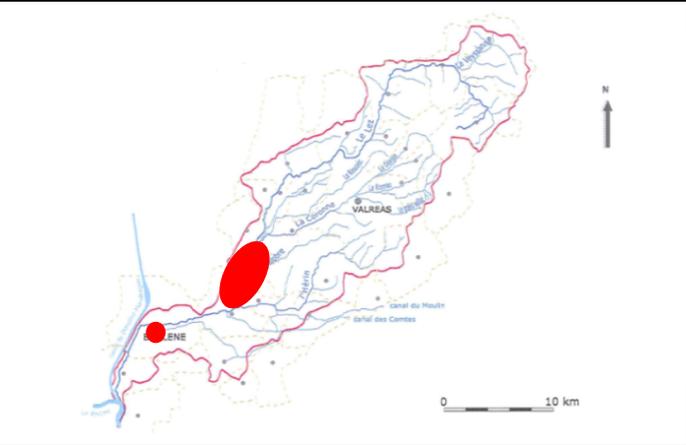
- Réalisation de l’étude.

VOLET MIL du CONTRAT

➤ Anticiper l'évolution liée au changement climatique en rendant les milieux résilients et préserver / restaurer le bon fonctionnement des cours d'eau

Sous objectif : Préserver, restaurer la dynamique éco-morphologique des cours d'eau en lien avec l'enjeu « risque inondation »

ACTION MIL 1.2 : Restauration morphologique du Lez

Cours d'eau	
Lez, Coronne aval, Hérin aval	
Masse d'eau	
FRDR406a, FRDR11833, FRDR 10852	
Commune(s)	
Bollène, Bouchet, Suze la Rousse, Montségur-sur-Lauzon	
Maîtres d'ouvrages	
SMBVL	
Année(s) de réalisation	
2023	

CONTEXTE

En 2016, le SMBVL a lancé une étude hydrogéomorphologique sur l'ensemble du bassin versant dans l'objectif de définir un plan de gestion des matériaux et un plan de restauration physique des cours d'eau. Le plan de gestion globale élaboré en fin 2018 est composé de 7 volets dont un volet spécifique sur la dynamique latérale. Trois fiches actions localisées ont été proposées et validées par les acteurs locaux :

- Favoriser la mobilité latérale et le ralentissement dynamique des crues au niveau du Lez des confluences (entre la confluence de la Coronne et la confluence de l'Hérein),
- Favoriser la mobilité latérale et le ralentissement dynamique des crues sur l'Hérein intermédiaire,
- Favoriser la mobilité latérale et le ralentissement dynamique des crues sur le Lez aval (intégré dans l'espace de mobilité entre Suze la Rousse et Bollène).

L'action MIL1.2 concerne les deux actions envisagées sur le Lez.

Par ailleurs, dans le cadre des travaux de restauration de l'espace de mobilité du Lez entre Suze la Rousse et Bollène, la mise en place d'un suivi morphologique et écologique est indispensable. En effet, le nouvel espace constitué à l'intérieur de la digue de contention éloignée est voué à être dédié à l'évolution naturelle des milieux. Le Lez pourra retrouver sa mobilité grâce à la suppression des pressions existantes, aux désenrochements des berges, à l'amorce de bras secondaires et à la création de brèches dans les digues existantes. De plus, l'abaissement du seuil des jardins de 50 cm va générer une évolution du profil en long. Le lit du Lez devrait donc évoluer latéralement et verticalement. Ces modifications physiques du lit devraient également impactés les habitats benthiques et la faune piscicole.

ENJEUX

Les objectifs de cette opération sont :

- ◆ De favoriser un réajustement global du fonctionnement morphologique
- ◆ De réduire les vitesses lors des écoulements de crues
- ◆ D'améliorer la qualité des habitats et la continuité latérale avec les milieux annexes
- ◆ Suivre dans le temps les effets des opérations de restauration de la mobilité latérale

DESCRIPTION DE L'ACTION

L'action regroupe donc trois opérations sous maîtrise d'ouvrage du SMBVL :

- MIL 1.2 a : Les études préalables aux travaux de suppression de remblais – secteur du Lez des confluences (entre la confluence de la Coronne et la confluence de l'Hérin)
- MIL 1.2 b : Travaux de mobilité latérale au sein de l'espace de mobilité du Lez – secteur Suze la Rousse- Bollène en lien avec le projet de protection de la ville de Bollène (dossier déposé en phase 1 du contrat)
- MIL 1.2 c : Établissement des indicateurs de suivi morphologique et écologique de l'espace de mobilité du Lez - secteur Suze la Rousse / Bollène (dossier déposé en phase 1 du contrat).

MIL 1.2 a :

Il s'agira donc, comme indiqué dans la fiche action # 1.1 du plan de restauration physique de supprimer des contraintes latérales (remblais) et de desensocher les berges (protection de berges en génie civil). L'acquisition foncière a minima de l'emprise des remblais est à prévoir.

Le chiffrage complet de l'opération s'élève à 623 000 € et intègre les coûts de dévégétalisation des remblais existants, l'export des matériaux (remblais et protection de berges en génie civil) et la reconstitution d'une ripisylve. Sont également intégrées la maîtrise d'œuvre et les études complémentaires à hauteur de 20%.

Au sein de ce tronçon du Lez des confluences, trois secteurs sont ciblés :

- La confluence avec la Coronne (750 ml)
- Le Lez au niveau de Saint Turquois (750 ml)
- L'Hérin aval (450 ml).

Les communes concernées par cette opération sont Bouchet, Suze-la-Rousse et Montségur-sur-Lauzon.

La mise en œuvre de cette opération sera répartie sur les deux phases du contrat. N'est donc inscrite ici qu'une tranche 1 correspondant aux études préalables soit 100 000 € HT.

Les effets attendus de cette opération « Lez des confluences » sont de trois types :

- **Gains morphologiques :**
 - Décorsetage et élargissement de la bande active,
 - Favoriser les processus d'érosion de berges et les apports primaires de sédiments au sein de l'EBF,
 - Réajustement global du fonctionnement morphologique,
- **Gains hydrauliques :**
 - Possible baisse de la ligne d'eau et réduction de la vitesse des écoulements en crue et d'atténuation du pic de crue,
- **Gains écologiques :**
 - Améliorer la continuité latérale avec les milieux annexes,
 - Améliorer la qualité des habitats par rajeunissement des formes et successions végétales.

COÛT DE L'ACTION

Estimatif des travaux à réaliser et phasage prévisionnel

ACTIONS/ OPERATIONS	COUT € HT	ÉCHEANCIER (€ HT)	
		2023	2024
Tranche 1 – Restauration morphologique secteur des confluences (études préalables)	100 000 € HT	100 000 € HT	

Plan de financement

ACTIONS/ OPERATIONS	COUT € HT	PLAN DE FINANCEMENT									
		Agence		Région Provence- Alpes-Côte d'Azur		Département 84		Département 26		Maître d'ouvrage	
MIL 1.2 a _ Secteur des confluences (T1)	100 000	50%	50 000	8%	8 000	9,9 %	9 850	12,2 %	12 150	20%	20 000

INDICATEURS

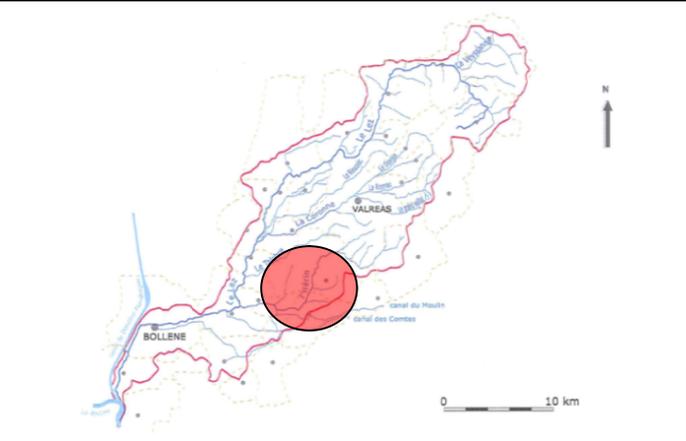
- Production d'un AVP des travaux à réaliser,
- Obtention des autorisations de travaux.

VOLET MIL du CONTRAT

➤ Anticiper l'évolution liée au changement climatique en rendant les milieux résilients et préserver / restaurer le bon fonctionnement des cours d'eau

Sous objectif : Préserver, restaurer la dynamique éco-morphologique des cours d'eau en lien avec l'enjeu « risque inondation »

ACTION MIL 1.3 : Restauration morphologique et protection contre les inondations de l'Hérin intermédiaire

Cours d'eau	
Hérin	
Masse d'eau	
FRDR 10852	
Commune(s)	
Bouchet, Tulette, Visan	
Maîtres d'ouvrages	
SMBVL	
Année(s) de réalisation	
2024	

CONTEXTE RÉGLEMENTAIRE

Dans le cadre de la compétence GEMAPI, les collectivités doivent définir les systèmes d'endiguement qu'elles souhaitent conserver.

CONTEXTE

En 2016, le SMBVL a lancé une étude hydro géomorphologique sur l'ensemble du bassin versant dans l'objectif de définir un plan de gestion des matériaux et un plan de restauration physique des cours d'eau. Le plan de gestion globale élaboré en fin 2018 est composé de 7 volets dont un volet spécifique sur la dynamique latérale. Une fiche action a été proposée pour l'Hérin : Favoriser la mobilité latérale et le ralentissement dynamique des crues sur l'Hérin intermédiaire (fiche # 1.2 du plan).

Le secteur de l'Hérin intermédiaire est particulièrement endigué et le transport sédimentaire en est fortement ralenti. Les matériaux s'accumulent et le lit de l'Hérin se retrouve par endroit perché par rapport aux parcelles agricoles adjacentes.

De plus, le système hydraulique d'évacuation des crues est composé d'une multitude d'affluents, canaux et on retrouve dans cette plaine de l'Hérin plusieurs habitations. Bien qu'une proposition de travaux soit formulée dans la fiche action du plan de restauration il est bien indiqué qu'une étude hydraulique et morphologique du secteur est nécessaire afin de trouver la solution optimale répondant aux différents enjeux.

ENJEUX

L'objectif de cette opération est :

- ◆ De favoriser un réajustement global du fonctionnement morphologique de l'Hérin et de son transport sédimentaire
- ◆ De ne pas aggraver le risque inondation pour les habitations
- ◆ Définir des systèmes d'endiguement ne bloquant pas le bon fonctionnement de l'Hérin
- ◆ De réduire les vitesses lors des écoulements de crues
- ◆ D'améliorer la qualité des habitats de l'Hérin.

DESCRIPTION DE L'ACTION

L'action consiste donc en une étude hydraulique et morphologique spécifique du secteur afin de mieux identifier les enjeux, les niveaux de protection actuels réels (et non apparents) des habitations. Il sera ainsi identifié les possibles secteurs de zone de divagation et les secteurs où des systèmes d'endiguement pourraient être définis. Les solutions envisagées devront également répondre à la problématique du transport sédimentaire.

COÛT DE L'ACTION

Estimatif des travaux à réaliser et phasage prévisionnel

ACTIONS/ OPERATIONS	COUT € HT	ÉCHEANCIER (€ HT)	
		2023	2024
Etude spécifique hydraulique et morphologique Hérin intermédiaire	50 000		50 000

Plan de financement

ACTIONS/ OPERATIONS	COUT € HT	PLAN DE FINANCEMENT									
		Agence		Région		Département 84		Département 26		Maître d'ouvrage	
MIL 1.3	50 000	50%	25 000			14%	6 875	16%	8 125	20 %	10 000

INDICATEURS

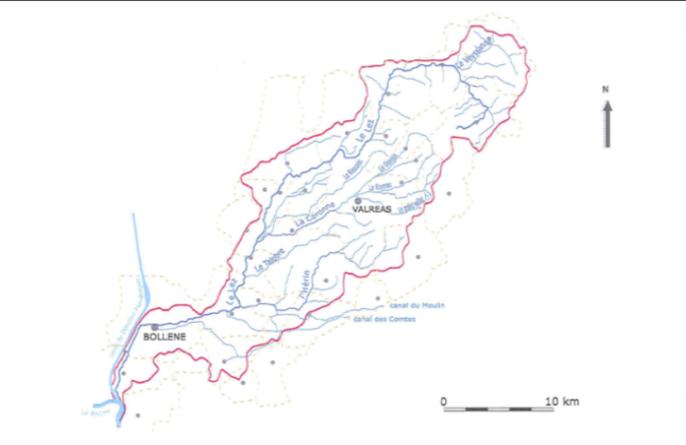
- Réalisation de l'étude.

VOLET MIL du CONTRAT

➤ Anticiper l'évolution liée au changement climatique en rendant les milieux résilients et préserver / restaurer le bon fonctionnement des cours d'eau

Sous objectif : Préserver, restaurer la dynamique sédimentaire

ACTION MIL 1.4 : Suivi de la dynamique sédimentaire et actions d'accompagnement des processus naturels – T2 du Plan de Gestion des Matériaux

Cours d'eau	
Lez, Coronne, Hérin	
Masse d'eau	
FRDR406a, FRDR407, FRDR408, FRDR11833, FRDR10852	
Commune(s)	
Bassin versant	
Maîtres d'ouvrages	
SMBVL	
Année(s) de réalisation	
2024	

CONTEXTE

Le niveau altimétrique d'un cours d'eau évolue au fil des crues et les processus d'érosions et de dépôts font partie intégrante de son fonctionnement (respiration verticale du lit), notamment dans sa recherche d'une pente d'équilibre. Ces évolutions sont naturelles et participent au bon fonctionnement d'un cours d'eau notamment pour le rajeunissement des habitats écologiques, pour les échanges nappe/rivière mais aussi pour l'optimisation des processus d'autoépuration.

Cependant, ces dynamiques naturelles peuvent être perturbées ou exacerbées et avoir des impacts négatifs sur les usages riverains. En effet, le transit sédimentaire est intimement lié à de nombreuses problématiques comme les débordements, la protection des ouvrages, la ressource en eau, mais également la biodiversité du fait des nombreuses interactions entre le fonctionnement physique d'un cours d'eau et les écosystèmes qui lui sont inféodés. Il est alors nécessaire d'intervenir pour rétablir le fonctionnement du cours d'eau ou pour préserver les enjeux menacés.

Souvent, le déclenchement des opérations de gestion et la détermination des volumes à traiter se font à l'appréciation des gestionnaires. Lorsqu'elles ont un impact sur le lit du cours d'eau, les interventions sur les alluvions doivent être justifiées et leur dimensionnement argumenté, en application de la doctrine nationale Eviter-Réduire-Compenser.

En 2016, le SMBVL a lancé une étude hydro géomorphologique sur l'ensemble du bassin versant dans l'objectif de définir un plan de gestion des matériaux et un plan de restauration physique des cours d'eau. Le plan de gestion des matériaux élaboré en fin 2018 est composé d'un protocole de suivi et de fiches actions localisées sur les secteurs nécessitant une intervention dès à présent. Le protocole de suivi qui est mis en place répond à une stratégie de gestion adaptative se basant sur des critères et seuils quantifiables, dans le

but de mener des actions mesurées par rapport, d'une part aux enjeux concernés et d'autre part à la préservation des milieux.

Pour l'ensemble du Lez et la Coronne aval où des données historiques de profil en long étaient disponibles et fiables, une enveloppe de respiration verticale a été définie à partir des évolutions de profils déjà observées. Les secteurs à enjeux ont donc été identifiés en fonction de la position altimétrique du profil actuel (2016) par rapport aux évolutions historiques connues. Les sites d'intervention potentiels sont des secteurs où le profil est trop haut (exhaussement) ou trop bas (incision) et où cette situation peut poser des problèmes par rapport à des usages riverains. Dans une première approche une trentaine de sites sur le Lez et quelques sites sur la Coronne ont été retenus. Une analyse des enjeux en présence sur chaque secteur a permis de les classer en trois catégories :

- Sites de non intervention : 10 ;
- Sites de suivi renforcé et d'actions complémentaires : 15 sites sur le Lez, 1 site sur l'Hérein et 5 sites sur la Coronne,
- Sites d'intervention : 5.

Les actions complémentaires correspondent à :

- De l'entretien d'atterrissement particulier,
- De la création d'amorces de chenaux pour favoriser la reprise des sédiments,
- Du traitement adapté de la végétation...

Les 5 sites d'intervention concernés sont les suivants :

- En amont du pont submersible de Barjol à Montjoux (estimation du volume : 1 000 m³) => réinjection en aval immédiat (incision liée au seuil du gué) ;
- Au lieu-dit « Darut » à Roche St Secret Beconne (estimation du volume : 8600 m³) => réinjection des matériaux à l'aval du seuil de la microcentrale Fabre 1 km en aval ;
- Au niveau du Monastère de la Clarté Notre Dame à Taulignan (estimation du volume : 700 m³) => réinjection 5 km en aval ;
- Au pont de Taulignan / Valréas (estimation du volume : 5 000 m³) => réinjection 4 km en aval ;
- A Barriol, sur la commune de Grillon (estimation du volume : 5 700 m³) => réinjection sur site afin de combler l'espace entre d'anciens épis reculés jusqu'à hauteur du TN.

Le protocole de suivi a défini les sites pour lesquels un suivi est nécessaire (Profils en long et/ ou profils en travers, suivi photographiques ou autres).

Cette action inscrite au PAPI a déjà fait l'objet d'une demande de subvention pour une première tranche s'élevant à 145 000 €. Cette première tranche de subvention correspondait à :

- La réalisation de poste de travaux « légers » et urgents, soumis à déclaration (actions complémentaires et sites d'intervention soumis à déclaration) ;
- La réalisation d'une première campagne de suivi topographiques (comprenant notamment les profils en long de la Coronne et de l'Hérein manquant pour la finalisation du plan de gestion des matériaux sur ces deux affluents) ;
- Le montage d'un dossier d'autorisation pour la mise en œuvre globale et pluriannuelle du plan de gestion des matériaux.

La présente fiche action correspond à une deuxième tranche pour la poursuite du plan de gestion des matériaux.

ENJEUX

L'objectif de cette opération est :

- ◆ De favoriser un réajustement global du transport sédimentaire du Lez, de l'Hérein et de la Coronne,

- ◆ Protéger les secteurs exposés en cas d'engravement ou d'incision avec transfert des secteurs excédentaires vers secteurs déficitaires.

DESCRIPTION DE L'ACTION

L'action consiste donc après obtention des différentes autorisations des services de l'Etat, en la mise en œuvre des travaux tels que définis dans les fiches actions et dans le protocole pour les autres secteurs sensibles (ouvrages pont) si les cotes d'intervention sont atteintes.

Il s'agira également de poursuivre le suivi (topographique, photographie, colonne d'érosion) des secteurs identifiés selon la fréquence définie dans le protocole ou suite à une crue morphogène.

COÛT DE L'ACTION

Estimatif des travaux à réaliser et phasage prévisionnel

ACTIONS/ OPERATIONS	COUT € HT	ÉCHEANCIER (€ HT)	
		2023	2024
Suivi de la dynamique sédimentaire et actions d'accompagnement des processus naturels - Plan de gestion des matériaux et suivi (Tranche 2)	100 000		100 000

Plan de financement

ACTIONS/ OPERATIONS	COUT € HT	PLAN DE FINANCEMENT									
		Agence		Région Provence- Alpes-Côte d'Azur		Département 84		Département 26		Maître d'ouvrage	
MIL 1.4	100 000	30%	30 000	21, 8%	21 763	14,4 %	14 400	14 %	13 838	20%	20 000

INDICATEURS

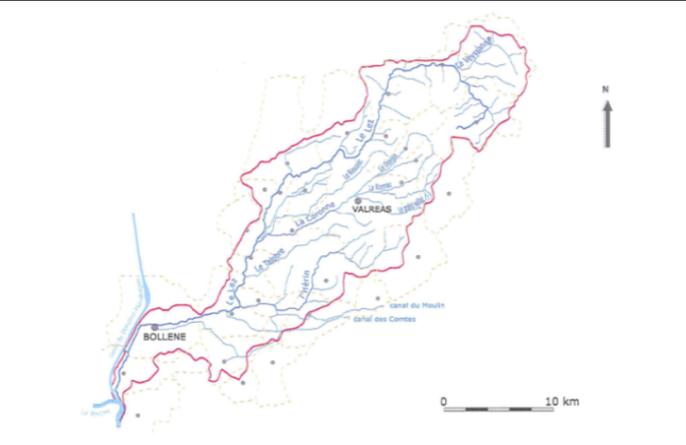
- Linéaire de cours d'eau suivi,
- Nombre de sites traités.

VOLET MIL du CONTRAT

➤ Anticiper l'évolution liée au changement climatique en rendant les milieux résilients et préserver / restaurer le bon fonctionnement des cours d'eau

Sous objectif : Préserver, gérer les espaces rivulaires

ACTION MIL 1.5 : Travaux de mise en œuvre du plan pluriannuel d'entretien et de restauration de la ripisylve

Cours d'eau	
Lez et ses affluents	
Masse d'eau	
Toutes	
Commune(s)	
Bassin versant	
Maîtres d'ouvrages	
SMBVL	
Année(s) de réalisation	
2023, 2024	

CONTEXTE

Le SMBVL s'est doté d'un plan pluriannuel d'entretien et de restauration de la végétation, du lit et des berges des cours d'eau sur le bassin versant du Lez pour la période 2022/2026. Ce nouveau plan intègre l'ensemble des éléments de connaissance et les enjeux définis dans les derniers documents cadres (plan de gestion des matériaux, EBF et Plan de gestion stratégique des zones humides). Chaque année, des travaux sont ainsi réalisés.

ENJEUX

L'objectif de cette opération est :

- La lutte contre les inondations afin de protéger les personnes et limiter les dégâts sur les biens.
- L'amélioration de la qualité de l'eau et des milieux aquatiques.
- Favoriser une végétation adaptée aux espaces rivulaires.
- Lutter contre les espèces exotiques envahissantes.
- La mise en valeur des milieux naturels.

DESCRIPTION DE L'ACTION

Il s'agira de mettre en œuvre les travaux selon trois axes : l'entretien des boisements rivulaires et petits atterrissements, le traitement des embâcles et la gestion des invasives.

L'entretien des boisements rivulaires et des atterrissements :

Il s'agit de la composante majeure des travaux malgré des interventions globalement de faible intensité du fait des opérations de restauration importantes réalisées depuis plus d'une décennie sur le bassin versant et à la prise en compte accrue des habitats aquatiques et terrestres.

Des opérations de scarifications sur les atterrissements pourront également être réalisées en adéquation avec les préconisations de l'étude hydrogéomorphologique et le plan de gestion des matériaux.

Gestion des embâcles et du bois mort :

La gestion des embâcles vise à maintenir au maximum la présence de bois mort dans les cours d'eau. Cette démarche est nouvelle sur le bassin versant. Suite aux crues dévastatrices de 1993 les embâcles étaient systématiquement retirés. Le PPE prévoit donc d'intervenir de façon différenciée sur les bois morts en fonction des enjeux situés en aval. Retrait, réduction, orientation ou ancrage font partie des options lors d'une intervention. Dans le volet « gestion des embâcles et déperissants » de l'étude hydrogéomorphologique, les réductions sont définies selon les ouvrages d'art pour chaque cours d'eau du bassin versant.

Gestion des espèces exotiques envahissantes :

Ces travaux visent particulièrement à maintenir les foyers de jussie sur l'aval du bassin versant et à poursuivre des interventions sur la renouée du Japon à Valréas.

Le programme des travaux porte sur un milieu naturel dynamique, ce qui oblige parfois à adapter les interventions en cours d'année.

Ces adaptations sont rendues possibles par le PPE qui laisse la possibilité au maître d'ouvrage de modifier les interventions en respectant les prescriptions de l'article L 215-15 du Code de l'Environnement qui indique « *Le plan de gestion peut faire l'objet d'adaptations, en particulier pour prendre en compte des interventions ponctuelles non prévisibles rendues nécessaires à la suite d'une crue ou de tout autre événement naturel majeur et des interventions destinées à garantir la sécurité des engins nautiques non motorisés ainsi que toute opération s'intégrant dans un plan d'action et de prévention des inondations. Ces adaptations sont approuvées par l'autorité administrative.* »

Les adaptations nécessaires durant cette période seront facilitées avec les fiches de gestion par type d'opération qui serviront de guide pour mettre en place de nouvelles opérations en respectant au maximum les préconisations du PPE.

Plus généralement, pour les Espèces Exotiques Envahissantes, le syndicat intègre bien la stratégie de bassin telle que définie dans le SDAGE 2016-2021.

PM : Le SDAGE 2022-2027 préconise des actions contre les espèces exotiques envahissantes (EEE), dans leurs dispositions 6C-03 « favoriser les interventions préventives pour lutter contre les EEE », 6C-04 « mettre en œuvre des interventions curatives adaptées aux caractéristiques des différents milieux » pour le bassin Rhône-Méditerranée.

COÛT DE L'ACTION

Estimatif des travaux à réaliser et phasage prévisionnel

ACTIONS/ OPERATIONS	COUT € HT	ÉCHEANCIER (€ HT)	
		2023	2024
Travaux PPRE (2023-2024)	760 000	380 000	380 000

Un dossier de demande de subvention sera déposé chaque année.

Plan de financement

ACTIONS/ OPERATIONS	COUT € HT	PLAN DE FINANCEMENT							
		Agence		Département 84		Département 26		Maître d'ouvrage	
MIL 1.5 - 2023	380 000	27%	102 000	30%	114 000	23%	88 000	20%	76 000
MIL 1.5 - 2024	380 000	27%	102 000	30%	114 000	23%	88 000	20%	76 000

Ces travaux sont financés par l'Agence d'eau en contrepartie de l'engagement d'une action prioritaire.

INDICATEURS

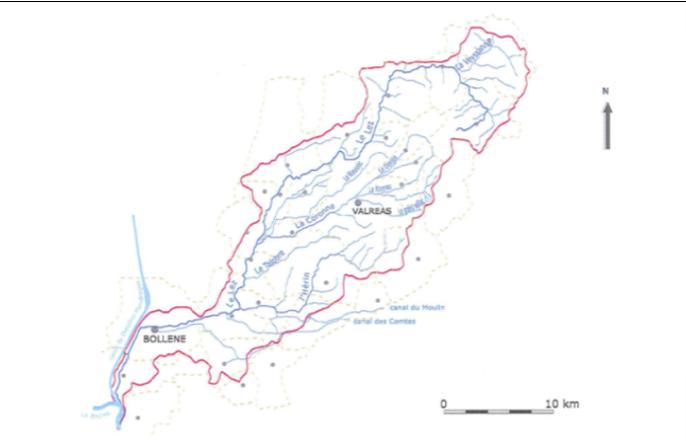
- Linéaire de cours d'eau traité.

VOLET MIL du CONTRAT

➤ Anticiper l'évolution liée au changement climatique en rendant les milieux résilients et préserver / restaurer le bon fonctionnement des cours d'eau

Sous objectif : Préserver, gérer les espaces rivulaires

ACTION MIL 1.6 : Restauration de la ripisylve

Cours d'eau	
Hérin, Aulière et Lez	
Masse d'eau	
FRDR10852 ; FRDR11833, FRDR406a	
Commune(s)	
Visan et Grillon / Bollène et Suze la Rousse	
Maîtres d'ouvrages	
SMBVL	
Année(s) de réalisation	
2023	

CONTEXTE

La forêt alluviale est l'un des compartiments clés des hydrosystèmes fluviaux qui assure de nombreuses fonctions parmi lesquelles figurent :

- **La fonction mécanique** : la végétation a un rôle fondamental dans la fixation des berges, de piégeage des sédiments fins, etc. Elle a également un rôle de ralentissement de la vitesse d'écoulement des eaux de ruissellements en provenance du bassin versant mais également au sein du lit mineur par augmentation de la rugosité. Du fait de ces fonctions mécaniques, la ripisylve peut ainsi avoir des effets sur la qualité de l'eau par effet de filtre, l'écrêtement des pics de crues, l'érosion des sols sur le bassin versant.
- **La fonction écologique** : la ripisylve forme une mosaïque végétale complexe comportant des communautés aquatiques, semi-aquatiques et terrestres qui s'interpénètrent et s'influencent mutuellement. Cette diversité est induite à la fois par un gradient hydrique et des périodes d'immersion plus ou moins longues mais également par la fréquence de remaniements des milieux, des alluvions et sols engendrés par la dynamique fluviale de l'hydrosystème. En outre, elle joue également un rôle sur les habitats aquatiques présents au sein du lit mineur par leur ombrage. La diversification de ces conditions d'ombrage du lit mineur favorise ainsi ses conditions habitationnelles et donc la biodiversité.
- **La fonction paysagère** : Les fonctions de la ripisylve sont non seulement de nature biotique et physique mais également sociale. En effet, l'impact visuel et paysager des formations riveraines n'est pas à négliger dans une politique de gestion des cours d'eau.

Les forêts rivulaires sur le bassin versant du Lez sont dans un état globalement satisfaisant hormis dans certains secteurs sur les affluents. Toutefois, depuis quelques années, la ripisylve, y compris celle du Lez, fait l'objet de coupes à blanc de la part des propriétaires qui laisse l'exploitation de leur boisement à des entreprises de la filière bois énergie. Ces pratiques sont fortement préjudiciables pour le fonctionnement des milieux aquatiques.

ENJEUX

- Restaurer un cordon rivulaire
- Restaurer la trame turquoise dégradée de cours d'eau
- Mener des opérations pilotes à déployer sur d'autres linéaires de cours d'eau

DESCRIPTION DE L'ACTION

Dans le cadre du protocole ripisylve de l'étude hydromorphologique, une hiérarchisation des sites a été réalisée en croisant les linéaires pour lesquels la ripisylve est discontinuée avec ceux identifiés dans le PPRE (replantation ou régénération naturelle) et en les confrontant aux réalités du terrain par discussion avec le SMBVL. Au final, de nombreux secteurs pré-identifiés pour effectuer de la recréation de ripisylve ont été délaissés pour différentes raisons socio-économiques : pratiques régulières de coupe à blanc par les propriétaires, la présence de bétails sur les deux berges du cours d'eau, la présence de plantes envahissantes comme l'Ailante ou la Canne de Provence, le manque de place. Ces sites sont alors qualifiés de sites de non intervention. Les sites communs avec le PPRE ont été conservés et identifiés pour de la repousse spontanée. Pour les actions de replantation, deux secteurs avaient été identifiés :

- Un site pilote sur l'Hérain pour expérimenter la replantation de ripisylve sur la Canne de Provence afin de limiter son développement sur 200 ml en rive gauche et droite,
- Un site sur l'Aullière avec maîtrise du foncier afin de garantir la pérennité de cette action sur 350 ml en rive gauche et 240 ml en rive gauche et droite, soit 830 ml.

Les pratiques d'entretien de la ripisylve des propriétaires ciblés par ces deux sites n'encouragent pas à les traiter dans l'immédiat.

De plus, le SMBVL est depuis peu, propriétaire de ripisylves sur le secteur de Suze la Rousse et de Bollène. Sur certaines parcelles acquises sur la commune de Bollène, il serait pertinent de lutter contre les invasives en replantant de la ripisylve. Cette action sur Bollène serait ainsi une action pilote préalable à une intervention sur les sites de l'Hérain et de l'Aullière. Des replantations pourraient également être menées ponctuellement sur la commune de Suze la Rousse.

COÛT DE L'ACTION

Estimatif des travaux à réaliser et phasage prévisionnel

ACTIONS/ OPERATIONS	COUT € HT	ÉCHEANCIER (€ HT)	
		2023	2023
Travaux de restauration de la ripisylve	50 000	50 000	

Plan de financement

ACTIONS/ OPERATIONS	COUT € HT	PLAN DE FINANCEMENT							
		Agence		Département 84		Département 26		Maître d'ouvrage	
MIL 1.6	50 000	30%	15 000	30 %	15 000			40%	20 000

Des subventions complémentaires pourront être recherchées auprès de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur dans le cadre de l'Appel à projet ripisylve.

INDICATEURS

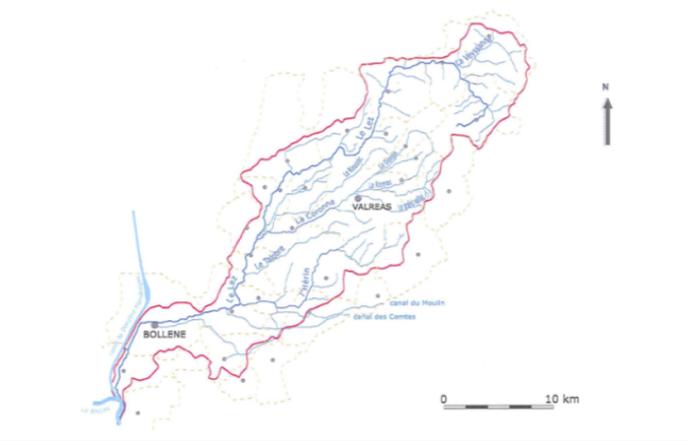
- Linéaire/ Surface de ripisylve recréée.

VOLET MIL du CONTRAT

- **Anticiper l'évolution liée au changement climatique en rendant les milieux résilients et préserver / restaurer le bon fonctionnement des cours d'eau**

Sous objectif : Préserver, gérer les espaces rivulaires

ACTION MIL 1.8 : Préservation de la ripisylve et des zones humides

Cours d'eau	
Lez et ses affluents	
Masse d'eau	
Toutes	
Commune(s)	
Bassin versant	
Maîtres d'ouvrages	
SMBVL	
Année(s) de réalisation	
2023, 2024	

CONTEXTE

Depuis 2014, la ripisylve du territoire subit des « coupes franches ». Tous les cours d'eau sont concernés et notamment le Lez avec des secteurs où la ripisylve était large et constituait un corridor intéressant.

Si le phénomène a semblé se stopper quelques temps, sur les deux dernières années (2018, 2019), le constat est alarmant avec plus de 12 km de ripisylve détruite.

Le bois, ainsi collecté par les entreprises d'élagage, approvisionne la chaufferie de Pierrelatte.

D'un point de vue réglementaire aucune disposition aujourd'hui existante (EBC, Natura2000, ZNIEFF) ne permet de préserver la ripisylve de ces pratiques de coupes franches car ces dernières dépendent du Code Forestier avec des seuils de surface trop importants pour s'appliquer dans les cas observés.

Un Arrêté de Protection d'Habitat Naturel (APHN) viendra durcir cette réglementation sur toute la ripisylve du Lez et de ses affluents mais l'acquisition foncière constituera la seule garantie de préservation dans le temps.

ENJEUX

- Préserver la ripisylve de ces mauvaises pratiques de coupes franches,
- Préserver les zones humides associées aux cours d'eau,
- Préserver plus particulièrement les secteurs de ripisylves à forts enjeux écologiques.

A noter que la ripisylve constitue une zone humide associée au cours d'eau et intégrée à l'Espace de Bon Fonctionnement ainsi qu'au Plan de Gestion Stratégiques des Zones Humides établi.

DESCRIPTION DE L'ACTION

Cette action comprend deux opérations :

- MIL 1.8a : La mise en œuvre d'une animation et d'une veille foncière
- MIL 1.8b : Les acquisitions foncières de ripisylves.

Il s'agira dans un premier temps de disposer d'une veille foncière sur les actes de vente de parcelles riveraines des cours d'eau permettant de déclencher ou non l'acquisition foncière. De plus, une animation active sur les secteurs les plus menacés et à plus forts enjeux, doit être mise en place afin de dispenser aux propriétaires les informations concernant les risques de la réalisation des coupes franches et proposer des solutions (conventionnement, acquisition foncière) pour une évolution des pratiques.

Cette action est donc en lien avec l'action MIL 2.1 c (élaboration du PGSZH) et l'action 1.9 au travers de la définition d'une stratégie foncière de maîtrise de l'usage du sol.

COÛT DE L'ACTION

Estimatif des travaux à réaliser et phasage prévisionnel

ACTIONS/ OPERATIONS	COUT	ÉCHEANCIER	
		2023	2024
MIL 1.8a - Animation et veille foncière	12 000 € TTC	12 000	
MIL 1.8b - Acquisition foncière	65 000 € TTC	65 000	

Plan de financement

ACTIONS/ OPERATIONS	COUT	PLAN DE FINANCEMENT							
		Agence		Département 84		Département 26		Maître d'ouvrage	
MIL 1.8a	12 000 € TTC	50%	6 000	20 %	2 400	10 %	1 200	20 %	2 400
MIL 1.8b	65 000 € TTC	60%	39 000	20%	6 500	22,5%	7 313	20 %	13 000

MIL 1.8 b : Les aides des départements ne se cumulent pas : le plan de financement est donc dépendant de la localisation de la parcelle qui sera acquise. Les taux inscrits s'appliquent en considérant 50 % des acquisitions foncières en Drôme et 50 % des acquisitions dans le Vaucluse.

Le taux final d'aides de l'agence de l'eau sera recalculé en fonction des taux effectifs du département concerné pour ne pas être inférieurs aux 20% d'autofinancement par le maître d'ouvrage.

INDICATEURS

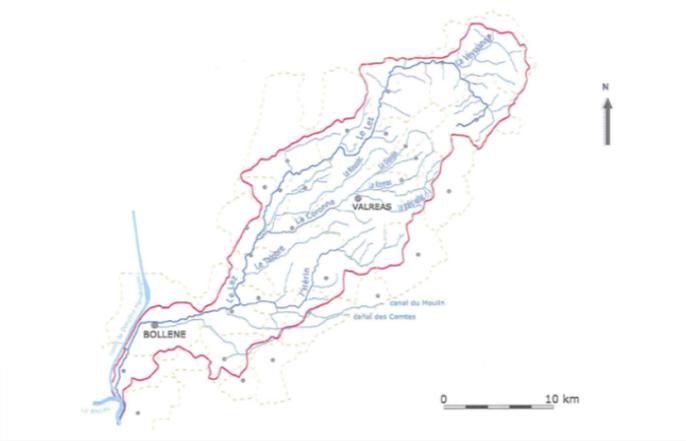
- Superficie de ripisylve et zones humides acquise.

VOLET MIL du CONTRAT

- **Anticiper l'évolution liée au changement climatique en rendant les milieux résilients et préserver / restaurer le bon fonctionnement des cours d'eau**

Sous objectif : Coordonner les différentes actions de préservation des milieux

ACTION MIL 1.9 : Définir une stratégie de maîtrise de l'usage du foncier multithématique

Cours d'eau	
Lez et ses affluents	
Masse d'eau	
Toutes	
Commune(s)	
Bassin versant	
Maîtres d'ouvrages	
SMBVL	
Année(s) de réalisation	
2023	

CONTEXTE

Le contrat comporte plusieurs actions nécessitant la maîtrise de l'usage du sol (pour la mise en œuvre des travaux de restauration morphologique, pour la préservation de la ripisylve, des zones humides mais aussi pour la préservation de la ressource en eau potable).

De plus, plusieurs outils de préservation des milieux sont en cours de réflexion (Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope / Arrêté Préfectoral de protection d'Habitat Naturel (pour la préservation de la ripisylve)).

Par ailleurs, il existe plusieurs captages dans la nappe d'accompagnement du Lez et donc des périmètres de protection de captages concernant les milieux aquatiques et les parcelles adjacentes.

Les acteurs de la préservation des milieux sont multiples et les outils à mettre en œuvre également. Une cohérence et synergie sera donc à rechercher.

ENJEUX

- Préserver la ripisylve,
- Préserver les zones humides,
- Préserver les espèces et habitats remarquables,
- Établir une stratégie globale de maîtrise de l'usage du sol.

DESCRIPTION DE L'ACTION

Il s'agira donc au travers de cette action, de coordonner l'ensemble des actions visant la préservation et la restauration des milieux aquatiques : définir une stratégie de maîtrise du foncier multithématique, articuler les différents outils de protection.

L'action sera animée par le SMBVL et se traduira par la constitution d'un comité technique composé a minima des acteurs suivants :

- Associations : LPO, Les amis de Viviers,
- Les CEN : AURA et PACA,
- Les Fédérations de pêche Drôme et Vaucluse,
- L'Agence Française pour la Biodiversité,
- L'Agence de l'Eau,
- Les départements 26 et 84 (service ENS),
- Les DDT 26 et 84 (services milieux naturels),
- Le SMBVL.

Pour l'établissement de la stratégie globale de maîtrise de l'usage du sol, les acteurs gestionnaires de l'AEP seront également associés.

COÛT DE L'ACTION

Il s'agit d'une action d'animation portée par le SMBVL mais pouvant nécessiter un prestataire spécialisé dans les outils fonciers afin d'établir la stratégie foncière multithématique.

Estimatif des travaux à réaliser et phasage prévisionnel

ACTIONS/ OPERATIONS	COUT € TTC	ÉCHEANCIER (€ TTC)	
		2023	2024
Etablissement d'une stratégie foncière	30 000	30 000	

Plan de financement

ACTIONS/ OPERATIONS	COUT € TTC	PLAN DE FINANCEMENT							
		Agence		Département 84		Département 26		Maître d'ouvrage	
MIL 1.9	30 000	60%	18 000	20 %	6 000			20%	6 000

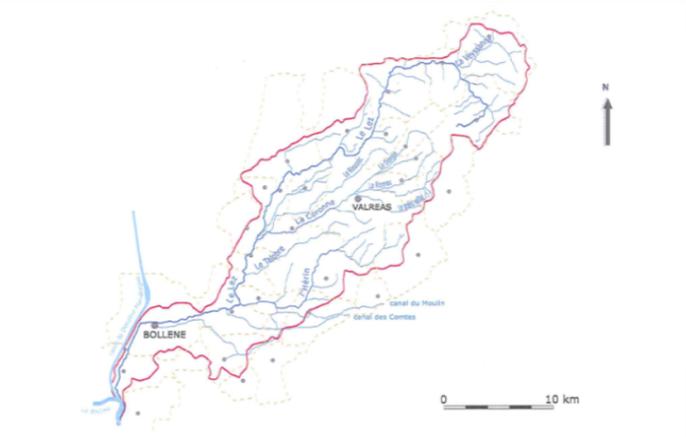
INDICATEURS

- Nombre de réunion du COTECH spécifique « préservation des milieux »
- Validation d'une stratégie foncière multithématique.

VOLET MIL du CONTRAT

➤ Préserver, restaurer les zones humides et leurs fonctionnalités

ACTION MIL 2.1 : Mise en œuvre d'actions de préservation et de restauration des zones humides

Cours d'eau	
Lez et affluents	
Masse d'eau	
Toutes	
Commune(s)	
Bassin versant	
Maîtres d'ouvrages	
CEN AURA, CEN PACA et SMBVL	
Année(s) de réalisation	
2023, 2024	

CONTEXTE RÉGLEMENTAIRE

Les zones humides sont reconnues par différents textes de loi et les pouvoirs publics orientent à la protection durable de ces milieux pour leurs services rendus au territoire et leur population.

CONTEXTE

Les zones humides, milieux aux nombreuses fonctionnalités et services rendus, ne bénéficient pas encore d'un bon niveau de prise en compte dans les procédures et projets territoriaux, et trop peu d'actions de restauration et de préservation sont mises en œuvre à l'heure actuelle sur le territoire. Plusieurs freins peuvent être identifiés (faible appropriation locale des enjeux, difficulté à mobiliser des porteurs de projets, propriété foncière majoritairement privée...).

La dynamique en faveur d'une meilleure appropriation des enjeux zones humides et l'émergence de projets de préservation est à poursuivre et amplifier.

De plus, de fortes pressions s'exercent sur ces milieux, et notamment sur les ripisylves soumises à de nombreuses et croissantes coupes de bois (coupes rases) en lien avec le développement de la filière bois-énergie et la centrale de biomasse de Pierrelatte.

La mise en œuvre d'une politique de gestion de l'Espace de Bon Fonctionnement, l'engagement de projets de restauration hydromorphologique des cours d'eau sur des terrains majoritairement privés et d'une préservation durable et efficace des zones humides stratégiques passent nécessairement par l'obtention d'une maîtrise foncière de certains espaces.

Le déploiement de la maîtrise foncière passe par la mobilisation de différents outils : acquisition, conventionnement, bail, ...

ENJEUX

Les zones humides sont des milieux porteurs de services aux populations (régulation, stockage d'eau, épuration, hauts lieux de biodiversité ...) mais soumis à des pressions importantes (drainage, urbanisation, pollution ...). La préservation des zones humides est un enjeu prioritaire sur le territoire.

DESCRIPTION DE L'ACTION

Cette action comprend plusieurs opérations :

- *MIL 2.1a : Animation territoriale de zones humides (inscrite en phase 1 et reconduite)*
- *MIL 2.1b : Acquisition foncière de zones humides (inscrite en phase 1 et reconduite)*
- *MIL 2.1c : Élaboration du Plan de gestion stratégique des zones humides du bassin versant du Lez (réalisé pendant la phase 1 du contrat)*
- *MIL 2.1 d : Diagnostic et concertation préalable sur les ZH à restaurer de priorité 1*
- *MIL 2.1 e : Elaboration d'un ou plusieurs plans de gestion d'une zone humide de priorité 1*

L'animation territoriale zones humides vise à apporter un appui auprès des acteurs locaux dans une meilleure prise en compte des enjeux zones humides sur le territoire et l'émergence de projets de préservation des zones humides. Il s'agit notamment d'accompagner le territoire dans le pilotage et l'animation d'une stratégie territoriale « zones humides » (en référence au PGSZH), dans une meilleure appropriation des enjeux et prise en compte des zones humides dans le développement et l'aménagement du territoire, dans l'engagement d'opérations collectives et de projets de territoire intégrant la préservation et la restauration des zones humides, et dans l'animation locale pour la mise en œuvre des actions et mesures de gestion.

Cette mission d'animation territoriale est portée conjointement à l'échelle du bassin versant par le CEN-AURA et le CEN PACA, dans le cadre de la convention financière avec l'Agence de l'Eau RMC.

L'action d'animation foncière sera portée par les CEN AURA et PACA en coordination avec le SMBVL et l'action d'animation foncière pour la préservation de la ripisylve. Les acquisitions foncières pourront être réalisées par différents porteurs de projet (SMBVL, collectivités locales, Cen Rhône-Alpes...).

Le Plan de Gestion stratégique des zones humides a été élaboré en 2022 sur la base des connaissances acquises sur les zones humides du territoire (inventaire). Afin de finaliser ce plan, il conviendra de réaliser un diagnostic complémentaire (journées de terrain) pour d'analyser l'opportunité, la faisabilité de la restauration des zones humides définies en priorité 1 dans la stratégie. Une phase de concertation permettra d'impliquer les communes directement concernées par les 6 zones humides (hors d'eau) à restaurer de priorité 1.

Il s'agira enfin d'établir un plan de gestion à l'échelle d'une zone humide sélectionnée afin de définir de manière opérationnelle les modalités de gestion et/ou les travaux à réaliser pour restaurer les fonctionnalités de la zone humide.

COÛT DE L'ACTION

Les opérations MIL2.1a et MIL2.1b sont indiquées pour mémoire : le coût et financement sont intégrés dans la convention cadre AERMC. L'opération MIL 2.1c est également indiquée pour mémoire, puisqu'il s'agissait d'un temps d'animation et de coordination.

Estimatif des travaux à réaliser et phasage prévisionnel

ACTIONS/ OPERATIONS	COUT €	ÉCHEANCIER (€)	
		2023	2024
MIL 2.1a - Animation territoriale	p.m.	p.m.	p.m.
MIL 2.1b – Acquisition foncière	p.m.	p.m.	p.m.
MIL 2.1d – Diagnostic et concertation ZH prioritaire	20 000 € HT	20 000	p.m.
MIL 2.1e – Élaboration d’un plan de gestion d’une zone humide	60 000 € HT		60 000

Plan de financement

ACTIONS/ OPERATIONS	COUT € HT	PLAN DE FINANCEMENT									
		Agence		Région Provence-Alpes-Côte d’Azur		Département 84		Département 26		Maître d’ouvrage	
MIL 2.1d	20 000 €	50%	10 000	10%	2 000			20% (*)	4 000	20%	4 000
MIL 2.1e	60 000 €	70%	42 000			10%	6 000	10%	6 000	20%	12 000

MIL 2.1 d : le taux d’aide du département de la Drôme de 20% est un maximum. Le taux effectif sera précisé sur la base de l’instruction du dossier de demande de subvention.

MIL 2.1e : Les aides des départements ne se cumulent pas : le plan de financement est donc dépendant de la localisation de la zone humide.

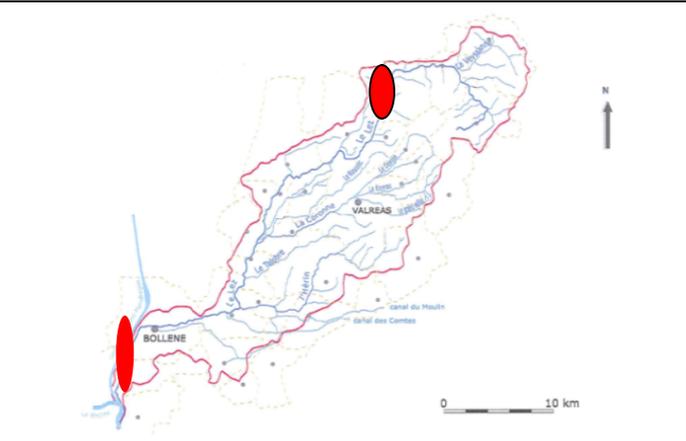
INDICATEURS

- Validation en CLE du plan de gestion stratégique des zones humides,
- Superficie de zones humides concernée par l’animation territoriale,
- Superficie de zones humides acquise.

VOLET MIL du CONTRAT

➤ Préserver et restaurer les habitats et espèces remarquables

ACTION MIL 3.1 : Etudes de mises à jour du dossier de demande d'APPB sur le Vieux Lez

Cours d'eau	
Vieux Lez	
Masse d'eau	
FRDR406a	
Commune(s)	
Mondragon, Bollène, Mornas	
Maîtres d'ouvrages	
SMBVL	
Année(s) de réalisation	
2023	

CONTEXTE RÉGLEMENTAIRE

Références réglementaires : Articles L.411-1 et L.411-2, R.411-15 à R.411-17 du code de l'environnement.

Circulaire n°90-95 du 27 juillet 1990 relative à la protection des biotopes nécessaires aux espèces vivant dans les milieux aquatiques.

Les Arrêtés Préfectoraux de Protection de Biotope (APPB) définissent des aires protégées à caractère réglementaire. Ils ont pour objectif de prévenir la disparition d'espèces protégées par des mesures réglementaires spécifiques de préservation de leurs biotopes. L'arrêté fixe le périmètre et les mesures tendant à favoriser la conservation des biotopes nécessaires à l'alimentation, à la reproduction, au repos ou à la survie d'espèces protégées.

L'arrêté de protection de biotope est actuellement la procédure réglementaire la plus souple pour préserver des secteurs menacés.

La constitution d'un APPB se fait à l'initiative du Préfet de département, sur sollicitation de toute personne publique ou privée.

CONTEXTE

Dans le cadre du premier contrat de rivière (2007-2012) un dossier de demande de classement en APPB sur le Vieux Lez a été déposé par l'association Les Amis de Viviers Nature Environnement. La consultation des communes s'était alors conclue par une vive opposition. Aujourd'hui les acteurs compétents ne sont plus les mêmes (compétences intercommunales) et les menaces bien présentes (coupes rases sur la ripisylve).

Il est donc envisagé de renouveler la demande de classement en APPB du Vieux Lez. Compte tenu de l'ancienneté des données d'observations (2012), une mise à jour de celles-ci sera nécessaire avec vérification

de la présence des espèces prioritaires et patrimoniales qui avaient été inventoriées tant les espèces faunistiques que floristiques.

Cette mesure de protection est plus que jamais importante, ce corridor biologique est primordial dans la relation du Rhône avec l'ensemble du bassin du Lez pour bon nombre d'espèces dont les poissons migrateurs, la loutre et le castor, les amphibiens et le cortège de macro-invertébrés. D'autre part, le milieu est particulièrement représentatif par sa ripisylve sauvegardée et en état satisfaisant, pour prendre les mesures visant à sa protection.

Les risques liés à ce milieu sont les atteintes à la ripisylve, les pollutions pouvant dégrader la circulation et le maintien des espèces protégées de ce corridor biologique, voie verte du Rhône au bassin du Lez.

ENJEUX

- *Protection et préservation de la ripisylve et des espèces protégées.*

Il est sur le bassin du Lez des sites devant servir de références quant à la bonne santé de la rivière et de ses abords. Ces milieux particuliers sont souvent ceux dans lesquels s'épanouissent faune et flore les plus diversifiées, ce sont aussi des réservoirs de ces espèces ailleurs agressées, voir éradiquées, qui peuvent nous guider dans les choix de gestion sur l'ensemble du bassin. La protection par un Arrêté Préfectoral de Protection du Biotope permet à ces espèces protégées de bénéficier d'un site suivi et sauvegardé, dans un milieu en équilibre ouvert à tous souvent utilisé lors d'animations grand public pour une découverte du milieu naturel.

DESCRIPTION DE L'ACTION

Pour la mise à jour du dossier de demande d'APPB sur le Vieux Lez :

- Collecte et analyse des données d'observations sur le Vieux Lez de 2012 à 2022
- Recherche sur le terrain de traces et indices de présence des espèces prioritaires ou patrimoniales observées lors des campagnes précédentes justifiant la demande d'APPB.

Ces observations seront réalisées durant l'ensemble d'une année biologique soit : du printemps à la fin de l'automne.

COÛT DE L'ACTION

Estimatif des travaux à réaliser et phasage prévisionnel

ACTIONS/ OPERATIONS	COUT € TTC	ÉCHEANCIER (€ TTC)	
		2023	2024
Mise à jour du dossier du Vieux Lez	20 000	20 000	

Plan de financement

ACTIONS/ OPERATIONS	COUT € TTC	PLAN DE FINANCEMENT								
		Agence		Département 84		Région			Maître d'ouvrage	
		%	Montant	%	Montant	Assiette	%	Montant	%	Montant
MIL 3.1	20 000			20%	4 000 €				80%	16 000

Un dossier de demande de subvention sera déposé également dans le cadre de l'axe 3 du Fonds vert.

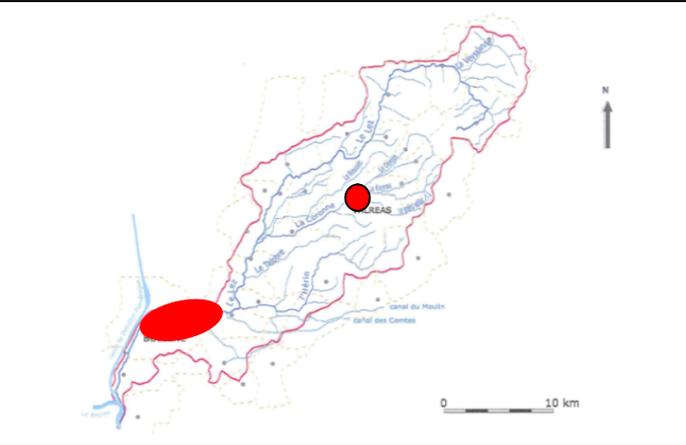
INDICATEURS

- Dépôt de la mise à jour de la proposition du dossier APPB Vieux Lez.

VOLET MIL du CONTRAT

➤ Préserver et restaurer les habitats et espèces remarquables

ACTION MIL 3.2 : Diversification des habitats par pose de blocs

Cours d'eau	
Lez, Coronne	
Masse d'eau	
FRDR406a, FRDR11833	
Commune(s)	
Bollène, Suze la Rousse, Valréas	
Maîtres d'ouvrages	
SMBVL	
Année(s) de réalisation	
2023-2024	

CONTEXTE

En 2016, le SMBVL a lancé une étude hydrogéomorphologique sur l'ensemble du bassin versant dans l'objectif de définir un plan de gestion des matériaux et un plan de restauration physique des cours d'eau. Le plan de gestion globale élaboré en fin 2018 est composé de 7 volets dont un volet spécifique sur la diversification des habitats. Deux fiches actions ont été proposées : la première sur le Lez pour la traversée de Suze-la-Rousse et de Bollène (#2.1) et la seconde sur la Coronne pour la traversée de Valréas (#2.2).

Globalement les trois sites présentent les mêmes caractéristiques déclassant leur qualité des habitats benthiques. Les écoulements sont uniformes et transitent dans un chenal unique quasi rectiligne ; le lit du Lez et de la Coronne sont corsetés par des enrochements en rive gauche et droite. Les dépôts y sont rares et la lame d'eau s'étale sur toute la largeur de la bande active limitant sa hauteur notamment en période d'étiage (quelques dizaines de cm au module).

Dans la traversée de Suze-la-Rousse, l'état écologique s'est également dégradé ces dernières années : il était qualifié de bon de 2007 à 2013 puis de moyen entre 2013 et 2015. A l'aval de Bollène, l'état écologique est également qualifié de moyen.

Les espèces piscicoles repères sur les deux secteurs du Lez sont le Blageon, le Toxostome, toutes deux d'intérêt patrimonial, et le Barbeau fluviatile (selon l'Etude d'estimation des volumes prélevables globaux du sous bassin versant du Lez – 2013). Ces cyprinidés rhéophiles apprécient les courants rapides et les substrats grossiers.

Sur l'aval du secteur de la Coronne, il semblerait qu'un processus d'armurage du fond du lit du fait d'une ségrégation des particules (départ des sédiments fins à moyens, les plus gros restent en place) s'initie. Le suivi de l'état écologique et hydrobiologique sur la station la plus proche qualifie ces états de moyen entre 2007 et 2015. L'espèce piscicole repère sur ce secteur est le Blageon (selon l'Etude d'estimation des volumes

prélevables globaux du sous bassin versant du Lez – 2013), espèce d'intérêt patrimonial. Le biotope de prédilection du Blageon est constitué par des eaux claires et courantes, avec substrat pierreux ou graveleux.

Sur le site envisagé de la traversée de Bollène, la Fédération de pêche de Vaucluse a été réalisé des travaux de pose de blocs.

ENJEUX

L'objectif de cette opération est :

- ◆ D'améliorer la qualité et la diversité des habitats
- ◆ De créer des abris hydrauliques pour la faune benthique
- ◆ De limiter les phénomènes d'étalement de la lame d'eau en période d'étiage.

DESCRIPTION DE L'ACTION

Sur les trois sites, il est proposé d'installer des blocs de diversification en patch (pas sur l'ensemble du linéaire concerné par cette action). Si ce type de granulométrie n'est pas essentiel pour les cyprinidés rhéophiles, cette action favorise le dépôt de particules plus fines en amont et en aval des blocs. Ces dépôts sont plus favorables à ces espèces et resserrent le lit mineur en période d'étiage. Ils constituent également des abris hydrauliques et participent, relativement rapidement, à la diversification des formes fluviales par les dépôts amont et aval et les érosions localisées qu'ils induisent. Les blocs ne sont pas des éléments que nous retrouvons naturellement sur ces sites d'intervention. En revanche compte tenu des enjeux liés à la gestion des embâcles qui jouent un rôle similaire, souvent retirés pour des raisons hydrauliques, ce type d'action reste une bonne solution alternative.

Pour faciliter la gestion des dossiers de financement le découpage de ces deux fiches actions est revu selon la localisation :

- Fiche action 3.2 a – Lez : traversée urbaine de Suze la Rousse (dans la Drôme)
- Fiche action 3.2 b – Coronne en aval de Valréas (dans le Vaucluse).

COÛT DE L'ACTION

Estimatif des travaux à réaliser et phasage prévisionnel

ACTIONS/ OPERATIONS	COUT € HT	ÉCHEANCIER (€ HT)	
		2023	2024
Diversification des habitats – traversée de Suze la Rousse	36 000	36 000	
Diversification des habitats – Coronne en aval de Valréas	49 500		49 500

Plan de financement

ACTIONS/ OPERATIONS	COUT € HT	PLAN DE FINANCEMENT									
		Agence		Région Provence-Alpes-Côte d'Azur		Département 84		Département 26		Maître d'ouvrage	
MIL 3.2 a	36 000	50%	18 000					27%	9 900	23%	8 100
MIL 3.2 b	49 500	50%	24 750	15%	7 425	15%	7 425			20%	9 900

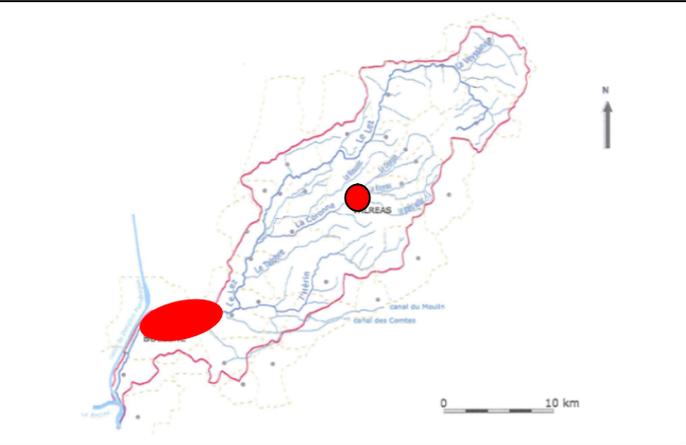
INDICATEURS

- Réalisation des travaux.

VOLET MIL du CONTRAT

➤ Préserver et restaurer les habitats et espèces remarquables

ACTION MIL 3.2 c : Diversification des habitats par pose de blocs sur l'Aulière

Cours d'eau	
Aulière	
Masse d'eau	
FRDR11833	
Commune(s)	
Grillon	
Maîtres d'ouvrages	
Fédération de pêche de Vaucluse	
Année(s) de réalisation	
2023 2024	

CONTEXTE REGLEMENTAIRE

Dans le cadre du Plan Départemental de Protection du milieu aquatique et de Gestion de la ressource piscicole (PDPG) dans le Vaucluse, il a été identifié le besoin de recréer et de diversifier les habitats aquatiques de l'Aulière (méandres avec des risbermes alternées, des épis déflecteurs, créer des sous berges, d'ajouter des gros granulats...) et maintenir une gestion raisonnée des embâcles afin de préserver un minimum de bois mort dans le lit constituant des zones de caches pour les poissons.

La zone est aussi inscrite à l'arrêté frayère (n°2015042-004), identifiée comme réservoir biologique (RBD00474) et classée sur une partie en ZNIEFF (n°930020320).

CONTEXTE

Depuis de nombreuses années, le centre-ville de Grillon est classé en réserve de pêche et abrite une population de truite très abondante et en bonne santé comme en témoigne les résultats de pêche d'inventaire. Seulement, ce secteur se trouve à demi enterré et busé puisqu'il correspond à d'ancien bras de sources qui ont été canalisés et sont devenus des canaux d'irrigations, de caniveaux du centre-ville. Aujourd'hui, ce bras de l'Aulière n'a heureusement plus cette fonction mais il garde une morphologie très peu naturelle et une altération certaine des habitats. En sortie de secteur busé, à l'aval de la réserve, la dynamique de la population de truite est d'ailleurs tout autre. Seule quelques géniteurs et quelques truitelles sont présents mais dans des proportions sans commune mesure avec la population de la réserve.

La Fédération a pourtant dénoté un fort potentiel du secteur se situant entre les abattoirs (fin de réserve et du secteur busé) et le rejet de la station d'épuration (STEP). Le souhait de la Fédération de Vaucluse est donc

de restaurer cet ancien canal redevenu rivière sur environ un kilomètre de linéaire pour prolonger la dynamique de vie aquatique présente en amont. S

ENJEUX

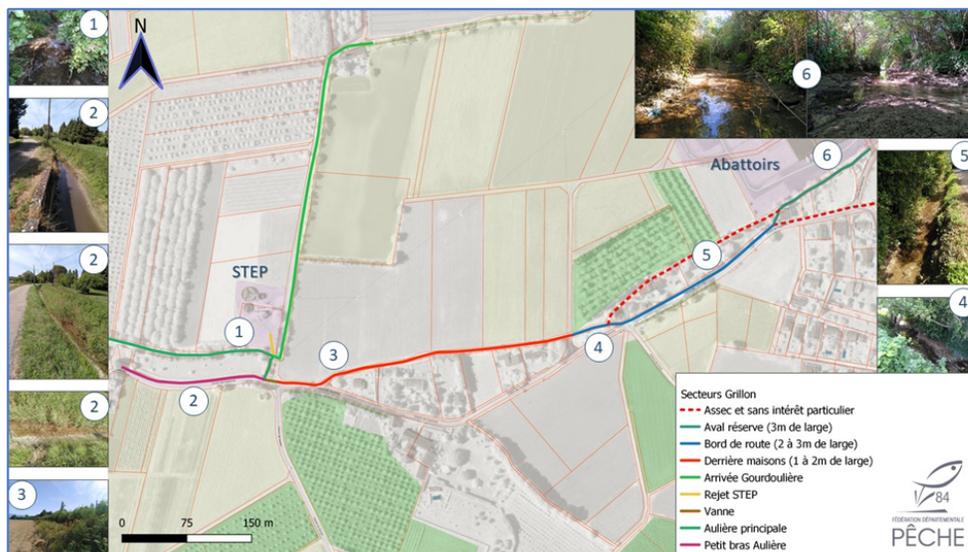
L'objectif de cette opération est de :

- ◆ Créer et diversifier les habitats de la truite, *Salmo trutta fario*, après les secteurs où l'Aulière est enterrée dans le centre-ville de Grillon ;
- ◆ Améliorer la reproduction naturelle en créant des zones de frayères là où le substrat ne le permet pas, soit la quasi-totalité du secteur cible ;
- ◆ Réimplanter une ripisylve pour l'instant très peu présente avec des essences locales.

DESCRIPTION DE L'ACTION

Sur le kilomètre que parcourt l'Aulière sur le secteur identifié, les altérations morphologiques diffèrent légèrement et peuvent se catégoriser en 5 tronçons d'interventions :

- Section 6 (amont) : rivière en sortie de passage busé, étendu sur 3m de largeur mais très linéaire, présentant un substrat très fin et un lit encombré par les ronces ;
- Section 4 et 5 : rivière dégagée en bord de route ; les berges sont alors artificielles et le lit linéaire et homogène ;
- Section 3 : passage de la rivière entre maisons et parcelles agricoles, lit recalibré à 1m de largeur au substrats sableux et sans ripisylve.
- Section 2 : bras de déviation sans actuelle activité (ancienne papeterie) en connexion avec l'Aulière et accueillant quelques juvéniles de truite. Les berges sont alors murées et dénuées d'ombrages, le lit présentant un écoulement et du substrat homogène.
- Section 1 (aval) : lit naturelle de l'Aulière sans altération morphologique



Sectorisation de l'Aulière selon sa morphologie sur le secteur cible

Pour 2023, la Fédération vise donc la restauration de deux premières sections, les sections 2 – Petit bras de l'Aulière (pourpre) et 6 - Aval réserve (turquoise).

Le projet envisagé serait de créer une zone propice à la reproduction de la truite ainsi que la création d'habitats et de caches, par :

- La pose blocs (d'environ 50x50x50cm) et pierre grossière qui permettront de diversifier les écoulements et de créer des zones plus profondes, favorables au maintien piscicole l'été notamment ;
- La création de « micro-seuils » en pierre engendrant un courant central avec une fosse en aval et une zone de plat-courant en amont favorable à la création de frayère ;
- Une recharge sédimentaire de granulat grossier (16x40mm) pour favoriser les substrats de ponte ;
- La création de sous-berges artificielles en bois et recouvertes de terre et végétaux ;
- L'entretien de la végétation qui consisterait principalement à éliminer les ronces et planter des essences locales et adaptée, dont les racines pourraient à terme créer des sous-berges.

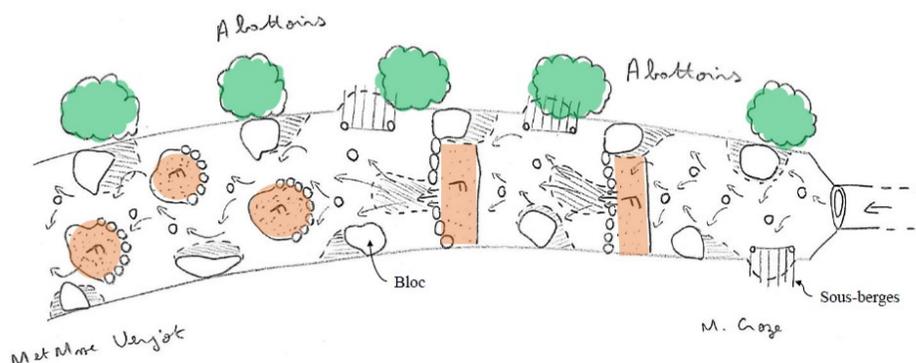
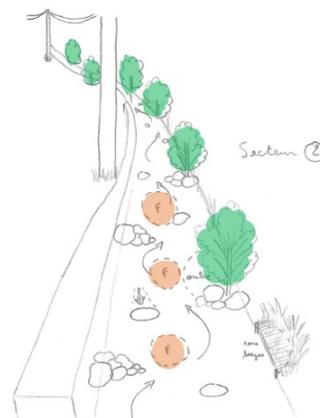


Illustration du secteur 6 de l'Aulière et exemple d'aménagements (frayères).

Sur la section 2 (~180m), la rivière est très plate, possède un fond sableux et est dépourvue de végétation de bordure. Créer de l'habitat sur ce secteur présente un réel intérêt puisque des truitelles ont été observée à l'amont dans la vanne, mais ne semble pas posséder les habitats adéquats pour y grandir. Ainsi, il serait prévu :

- La création d'épis rocheux (pierres de 30x30x30cm) qui permettront d'obtenir un écoulement plus sinueux, rapides et un chenal plus profond ;
- La plantation de saules pourpres, essence adaptée ne dépassant pas 2-3m de hauteur, pour apporter de l'ombre à la rivière et favoriser les températures fraîches, essentiel à la survie du cortège piscicole présent. A terme, ces saules pourront aussi offrir des caches de part le développement de leur système racinaire ;
- La création de sous-berges artificielles en bois et recouvertes de terre et végétaux ;
- L'ajout de pierres dans le lit pour diversifier l'écoulement et offrir des caches et du granulat grossier (16x40mm) pour créer des frayères



Les sections 4 et 5 (~300m) peuvent être renaturées dans le même esprit que les sections précédentes mais en s'appuyant sur les premières expériences. Ces secteurs sont moins détériorés, ils ont surtout un manque certain d'habitats, notamment de caches et de profonds. Il est donc prévu d'engager ces restaurations dans un 2nd temps.

Concernant la section 3, ce dernier secteur nécessitera sûrement des travaux plus importants notamment un reprofilage de la rive droite, côté exploitant agricole, puisque le lit ne fait plus que 1 à 2 m de large ici. A cela s'ajoutera les mêmes types d'actions que pour les autres sections afin d'offrir à la truite et ses espèces accompagnatrice un milieu dépourvu d'altération morphologique et possédant un maximum de caches, fosses et habitats. Ces travaux risquent donc de sortir du planning du contrat de rivière.

Tous les travaux réalisés seront évalués par des suivis de la population piscicole par pêches électriques d'inventaire, en complément d'un suivi topographique et photographique. Cela permettra de connaître le gain réel sur le secteur restauré et de corriger nos aménagements si un déséquilibre dans les classes d'âge ou autre est constaté.

COÛT DE L'ACTION

Estimatif des travaux à réaliser et phasage prévisionnel

ACTIONS/ OPERATIONS	COUT € HT	ÉCHEANCIER (€ HT)	
		2023	2024
Diversification des habitats – Aulière à Grillon	35 000	18 000	17 000

Plan de financement

ACTIONS/ OPERATIONS	COUT € HT	PLAN DE FINANCEMENT								
		Agence		Région	Département 84	Département 26	Maître d'ouvrage			
MIL 3.2 c	35 000									

Cette action est éligible à l'appel à projet Biodiversité et pourrait profiter, dans ce cadre, d'un financement de 70% par l'agence de l'eau.

INDICATEURS

- Réalisation des travaux.

VOLET MIL du CONTRAT

➤ Préserver et restaurer les habitats et espèces remarquables

ACTION MIL 3.3 : Acquisitions de données pour évaluer les actions du contrat

Cours d'eau	
Lez, Coronne	
Masse d'eau	
Toutes	
Commune(s)	
Bassin versant	
Maîtres d'ouvrages	
Fédération de pêche de la Drôme, Fédération de pêche de Vaucluse	
Année(s) de réalisation	
2023-2024	

CONTEXTE

Les FDPPMA26 et 84 réalisent des suivis réguliers des populations piscicoles, notamment dans le cadre des suivis de stations de leurs PDPG (Plan Départemental de Protection du milieu aquatique et de Gestion des ressources piscicoles) respectifs. Un vaste réseau de stations de suivis piscicoles a été judicieusement choisi permettant d'avoir une vue représentative de l'état des peuplements piscicoles et de son évolution. Ce suivi a ainsi été mis en œuvre également sur le BV du Lez, par les deux Fédérations. La méthodologie employée (Biotypologie de Verneaux) permettant de déterminer un peuplement de référence par station et de réaliser une analyse comparative quantitative nécessite une connaissance très fine de la thermie de l'eau, ce paramètre étant le plus structurant dans la composition d'un peuplement piscicole. En parallèle, un vaste réseau de suivi thermique en continu a ainsi été mis en place. Sa pérennisation est essentielle d'une part afin de consolider les valeurs des peuplements de référence et également pour apprécier les effets du changement climatique.

Pour le suivi piscicole, deux types de stations ont été définies : les stations de référence et les stations complémentaires. Les stations de référence ont vocation à faire l'objet d'un suivi continu avec une fréquence de suivi d'1 fois tous les 6 ans (à chaque révision du PDPG). Pour le Vaucluse les derniers suivis sont récents, il n'est donc pas prévu d'en renouveler durant la première phase du contrat.

Coté Drômois, il existe 7 stations de référence pour le suivi piscicole. Chacune de ces stations est couplée à un suivi de la thermie.

ENJEUX

- Acquisition de données de thermie en continue => croisement avec les données de suivi hydrologique des cours d'eau dans le cadre du PGRE ;

- Acquisition de données de suivi piscicole afin de mesurer l'impact des actions menées par les différents acteurs (collectivités, SMBVL) ;
- Veille et suivi de l'impact du changement climatique sur la thermie des cours d'eau et développement des populations piscicoles.

DESCRIPTION DE L'ACTION

Le suivi de la thermie se fait en continu (sonde enregistreuse prenant une mesure par heure). Les sondes font l'objet d'un passage annuel afin de vérifier que tout fonctionne correctement, de collecter les données et remplacer les batteries.

Pour la Fédération de pêche de la Drôme :

Il s'agira de réaliser le suivi piscicole des 7 stations de référence durant les deux années de la phase 2 du contrat.

N° Station RR -suivi piscicole	N° Station suivi thermie associée	Localisation de la station	Pertinence de la station au regard des actions, modalités de gestion et pilotage du bassin versant
LEZ 01	033	Montjoux aval pont RD538	Station située en aval du pont submersible de Barjol faisant l'objet d'intervention dans le cadre du plan de gestion des matériaux. Problématique de continuité écologique du seuil : projet de travaux du pont. Enjeu de connaissance des espèces en présence.
LEZ 02	034	Montbrison Pont au jas	Existence d'une station hydro du SMBVL (ancienne station DREAL). Point de baignade surveillée par ARS. Secteurs sous influences anthropiques (barrages de baigneurs...) => impact piscicole à surveiller.
LEZ 03	035	Grignan Petite Tuilière	Existence d'une station hydro SMBVL au même endroit. Station de pilotage de l'arrêté cadre sècheresse Vaucluse (point nodal SDAGE), correspond à la résurgence du secteur d'assec naturel du bassin versant. Intérêt du suivi piscicole et thermie car impact de l'underflow sur les températures.
LEZ 04	137	Colonzelle Pont de la RD 741	Cette station permet d'avoir un suivi piscicole en aval de la masse d'eau du Lez médian FRDR407. L'atterrissement du pont fait l'objet d'un suivi topographique et possible intervention sur les matériaux car secteur sensible.
LEZ 05	139	Suze la Rousse – aval confluence Hérin	Existence d'une station hydro servant au pilotage de l'arrêté cadre sècheresse Vaucluse (point nodal du SDAGE). Constitue un point à l'amont des travaux de restauration de l'espace de divagation entre Suze la Rousse et Bollène. Action de diversification des habitats dans la traversée de Suze (action inscrite au contrat) en aval immédiat de cette station.
HEI 01	144	Bouchet – Pont de la Bayarde	Station située en aval immédiat du rejet du canal du Comte. Ancienne station de suivi de la qualité des eaux. Existence d'une problématique continuité écologique sur la partie aval de l'Hérin : besoin de connaissances et surveillances des peuplements. Problématique d'endiguement, de lit perché et de transit sédimentaire sur la partie médiane de l'Hérin (secteur amont de la station).
AUL 01	066	Colonzelle La Margeride	Cours d'eau en 1ere catégorie piscicole. Enjeu de non dégradation. Station située à proximité de la station de suivi de la qualité du SMBVL suivant l'impact des rejets de la STEP de Grillon.

Pour la Fédération du Vaucluse :

Il s'agira de pérenniser le suivi des 4 station thermique depuis 2020. Des stations supplémentaires pourront être positionner pour analyser l'effet de la température sur les peuplements, en fonction des stations de suivi piscicole.

N° Station suivi thermie	Localisation de la station	Pertinence de la station au regard des actions, modalités de gestion et pilotage du bassin versant
LEZ 1	Bollène : seuil des jardins	Station située à proximité de la station de suivi de la qualité du CD84 (pont des pompiers). Point de référence avant traversée de Bollène.
LEZ 2	Bollène : aval rejet STEP	Station 35 du suivi de la qualité du SMBVL. Impact rejet STEP et traversée du secteur urbain sur la thermie.
CORONNE 3	Valréas, aval rejet STEP	Station 18 du suivi de la qualité du SMBVL. Impact rejet STEP et traversée du secteur urbain sur la thermie.
AULLIERE4	Grillon, aval rejet STEP	Station 11 du suivi de la qualité du SMBVL. Impact rejet STEP sur la thermie.

N° station suivi piscicole	Localisation de la station	Dates de suivi (ancienne et prévisionnelle)	Pertinence de la station au regard des actions
LEZ 02	Lez aux Ramières à Bollène	2009- 2011 – 2021 - 2024	Station sous emprise des travaux de restauration du Lez pour la protection contre les crues de la ville de Bollène.
LEZ 04	Lez aval de Bollène	2011 – 2022 - 2024	Station à l'aval de la traversée urbaine et de la STEP de Bollène, mais également sur secteur aménagée pour diversifier les écoulements de cette partie endiguée. Servira de station de suivi du peuplement et de suivi post-travaux.
VLEZ 01	Vieux Lez à l'amont du déversoir du Lez	2011 - 2023	Station du vieux Lez amont, connaissant très peu de suivi
COR 01	Coronne au Parrau (Valréas)	2011 – 2021 - 2023	Station de suivi à l'aval de Valréas, repris par la Fédération seulement depuis 2021. Intérêt de suivi pour sa population de barbeau méridional.
COR 02	Coronne à Saint-Alban (Richerenche)	2002 – 2011 - 2023	Station sur le secteur aval de la Coronne, pour analyse de l'évolution du peuplement au sein de la rivière, et dans le temps.
AUL 01	Aulière à la Papeterie (Grillon)	2011 - 2023	Cours de 1 ^{ère} catégorie piscicole avec réservoir biologique pour la reproduction de la truite fario en amont. Station de suivi à l'aval de la STEP de Grillon, dont l'impact des rejets est suivi par le SMBVL.

L'ensemble de ce suivi est donc complémentaire au réseau de suivi DCE compatible mis en place sur le territoire et s'inscrit dans un objectif de suivi des pressions et de l'efficacité des travaux et actions menées (sur la morphologie, la continuité, la ressource en eau, la qualité) ainsi que sur l'enjeu changement climatique important sur le territoire.

Les données seront bancarisées dans la banque de données ad hoc, notamment la banque ASPE centralisée par l'OFB.

COÛT DE L'ACTION

Le coût des suivis des Fédération de pêche ci-dessus sont financés directement par l'Agence de l'eau dans le cadre d'une Convention spécifique entre l'Agence et chaque Fédération de Pêche.

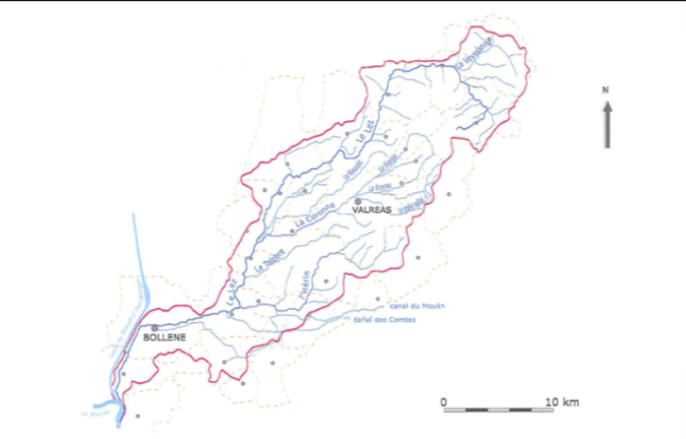
INDICATEURS

- Nombre de suivis piscicoles réalisés,
- Nombre de sondes thermiques installées et maintenues.

VOLET MIL du CONTRAT

➤ Préserver et restaurer les habitats et espèces remarquables

ACTION MIL 3.4 : Mise à jour de l'état des lieux faune, flore et habitats remarquables dans le cadre des travaux de restauration de l'espace de mobilité du Lez entre Suze la Rousse et Bollène

Cours d'eau	
Lez, Coronne	
Masse d'eau	
Toutes	
Commune(s)	
Bassin versant	
Maîtres d'ouvrages	
SMBVL	
Année(s) de réalisation	
2023	

CONTEXTE

Les travaux de restauration de l'espace de mobilité du Lez entre Suze la Rousse et Bollène vont débuter en 2024. Il sera alors nécessaire de faire un état des milieux avant travaux puisque les inventaires réalisés pour l'étude d'impact auront plus de 10 ans. Le suivi de l'espace de divagation devra être réalisé pendant 50 ans avec la fréquence n+1, n+3, n+5, n+10, n+20, n+30, n+50.

Un état « zéro » doit être effectué avant travaux. Ce dernier a pour but de :

- S'assurer de l'absence de colonisation par les espèces invasives ;
- Suivre la colonisation par la faune et la flore des zones humides créées ;
- Suivre l'évolution des habitats de l'espace intra digue et des cortèges de faune et flore associés ;
- Suivre l'état des populations d'espèces animales visées par la Demande de Dérogation à la Protection des espèces, notamment les « espèces parapluies » ou celles présentant le plus d'enjeu : Loutre, Castor, Alyte accoucheur.

ENJEUX

- Définition d'un état « zéro » avant réalisation des travaux de l'espace de mobilité du Lez entre Suze la Rousse et Bollène.

DESCRIPTION DE L'ACTION

Il s'agira de réaliser des inventaires faune, flore et habitats remarquables dans le futur espace de mobilité du Lez entre Suze la Rousse et Bollène :

- Suivi des invasives réalisé chaque année au cours des années de suivi,

- Inventaires de faune en 3 passages par an minimum (hiver pour la loutre et les oiseaux hivernants, mars pour les amphibiens, mai pour la majorité des espèces de faune) :
 - Cartographie des habitats
 - Inventaire Loutre et Castor
 - Inventaire libellules dont Agrion de Mercure
 - Inventaire amphibiens dont Alyte accoucheur
 - Inventaire reptiles
 - Inventaire des oiseaux nicheurs et hivernants
 - Inventaire des chiroptères
- Un rapport de suivi sera rédigé chaque année et transmis à la DDT, la DREAL et les partenaires financiers.

COÛT DE L'ACTION

Estimatif des travaux à réaliser et phasage prévisionnel

ACTIONS/ OPERATIONS	COUT € HT	ÉCHEANCIER (€ HT)	
		2023	2024
Suivi faune, flore et habitats en préalable aux travaux de restauration de l'espace de mobilité	10 000	10 000	

Plan de financement

ACTIONS/ OPERATIONS	COUT € HT	PLAN DE FINANCEMENT									
		Agence		Région		Département 84		Département 26		Maître d'ouvrage	
MIL 3.4	10 000	50%	5 000			20%	2 000			30%	3 000

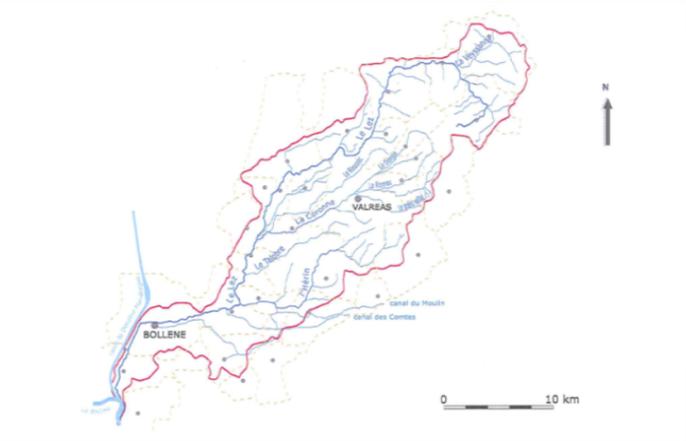
INDICATEURS

- Rapport d'inventaires naturalistes.

VOLET MIL du CONTRAT

➤ Préserver et restaurer les habitats et espèces remarquables

ACTION MIL 3.5 : Etudes préalables pour la restauration du Vieux Lez

Cours d'eau	
Vieux Lez	
Masse d'eau	
FRDR406a	
Commune(s)	
Mondragon, Bollène	
Maîtres d'ouvrages	
SMBVL	
Année(s) de réalisation	
2023-2024	

CONTEXTE

Le Vieux Lez est un tronçon court-circuité du Lez qui constitue un corridor important puisqu'il permet la circulation des espèces depuis le Rhône via le contre-canal. Il concentre une majorité d'espèces remarquables.

Cependant, la situation particulière du Vieux Lez n'est pas sans poser de problème pour le développement piscicole et la pratique halieutique. Il est affecté depuis de nombreuses années par un débit constant de 5 m³/s et par une forte teneur en limons qui bouche le fond du lit et comble les trous d'eau. La population piscicole ne se maintient plus et la pratique de la pêche y est très réduite.

Privé d'une grande partie des débits liquides et du fait de la faible pente, le Vieux Lez présente une très faible énergie et les dynamiques morphologiques ne s'expriment quasiment plus. De plus, l'aménagement structurant, qu'est la dérivation vers le canal de la CNR bloque toutes arrivées de sédiments.

La qualité écologique des milieux du Vieux Lez a été qualifiée de mauvaise dans l'étude hydrogéomorphologie. Le contrôle opérationnel de suivi de la qualité de l'eau de l'Agence de l'eau indique une hydrobiologie en état moyen depuis une décennie. Le bon potentiel écologique du Vieux Lez ne pourra être atteint que par des actions de restauration.

ENJEUX

- Diversification des habitats du Vieux lez
- Créer une dynamique sociale autour de ce cours d'eau
- Préserver le rôle de corridor écologique

DESCRIPTION DE L'ACTION

Il s'agira de mener une étude écologique et hydromorphologique permettant d'identifier les modalités de variations des débits d'alimentation du Vieux Lez afin d'améliorer le fonctionnement hydromorphologique

du Vieux Lez (diversification des habitats) sans augmenter le risque inondation au niveau de Mondragon. D'autres actions opérationnelles pourront également être identifiées.

Par ailleurs, cette étude sera l'occasion de créer une dynamique de projet autour du Vieux Lez en y couplant un volet d'utilité sociale et en identifiant des sentiers piétons et aménagements (bancs, etc.).

Il s'agira ainsi d'intégrer un volet concertation à cette étude afin d'associer étroitement les élus locaux, les administrés, les associations, etc.

La CNR sera également étroitement associée à cette opération.

COÛT DE L'ACTION

Estimatif des travaux à réaliser et phasage prévisionnel

ACTIONS/ OPERATIONS	COUT € HT	ÉCHEANCIER (€ HT)	
		2023	2024
Etudes préalables pour la restauration du Vieux Lez	30 000	30 000	

Plan de financement

ACTIONS/ OPERATIONS	COUT € HT	PLAN DE FINANCEMENT									
		Agence		Région Provence- Alpes-Côte d'Azur		Département 84		Département 26		Maître d'ouvrage	
MIL 3.5	30 000	50%	15 000	10%	3 000	20%	6 000			20%	6 000

INDICATEURS

- Validation des études.

VOLET GOUVERNANCE, COMMUNICATION, SENSIBILISATION

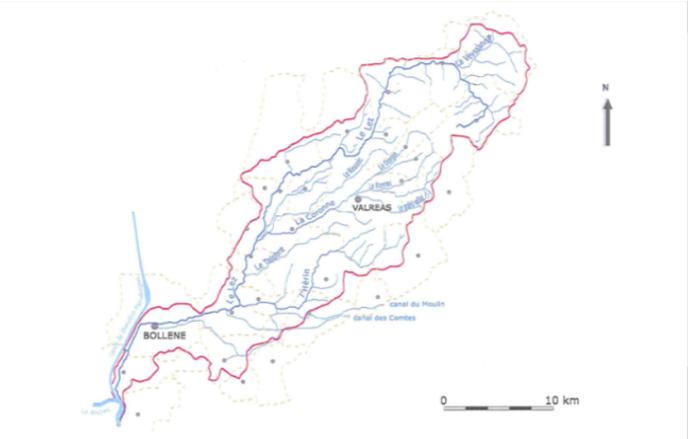
Gestion locale concertée, communication et sensibilisation sur les enjeux de l'eau du bassin versant

GES 1 : Communiquer et sensibiliser			
GES 1.1	Création de dynamiques sociales autour de la rivière	Action proposée dans le protocole 7 de l'étude HGM	SMBVL
GES 1.2	Informier et sensibiliser à la gestion intégrée des cours d'eau	Intégré dans les actions de communication du SMBVL : poursuite des actions en cours	SMBVL
GES 1.3	Création de cheminements piétons aux abords de cours d'eau	Sentier aux abords de la Couronne à Valréas	SMBVL
		Sentier thématique de Grignan avec panneaux ripisylve et panneau zone humides	Commune de Grignan
GES 1.4	Programme d'éducation à la préservation des milieux aquatiques	Actions auprès des écoles, centres de loisirs de Vaucluse	Fédération de pêche 84
		Actions auprès des établissements scolaires de l'ensemble du territoire portées par le SMBVL - année scolaire 2023-2024 / 2024-2025	SMBVL
GES 2 : Gouvernance et suivi			
GES 2.3	Assurer l'animation des démarches SAGE et Contrat et le pilotage des actions	Animation – milieux - gouvernance 2023	SMBVL
		Animation – milieux - gouvernance 2024	
		Animation SAGE - 2023	
		Animation SAGE - 2024	
		Pilotage et mise en œuvre du PPRE 2023	
		Pilotage et mise en œuvre du PPRE 2024	
GES 2.4	Suivi et évaluation du contrat	Élaboration du bilan final du contrat	SMBVL

VOLET GES du CONTRAT

➤ Communiquer et sensibiliser

ACTION GES1.1 : Création de dynamiques sociales autour de la rivière

Cours d'eau	
Lez et ses affluents	
Masse d'eau	
Toutes	
Commune(s)	
Bassin versant	
Maîtres d'ouvrages	
SMBVL	
Année(s) de réalisation	
2023-2024	

CONTEXTE

En 2016, le SMBVL a lancé une étude hydrogéomorphologique sur l'ensemble du bassin versant dans l'objectif de définir un plan de gestion des matériaux et un plan de restauration physique des cours d'eau. Le plan de gestion et de restauration physique élaboré en fin 2018 est composé d'un protocole relatif aux dynamiques sociales. Les actions proposées découlent d'une enquête sociologique menée auprès d'une vingtaine de riverains au début de l'étude en 2016.

Pour de nombreux riverains du Lez, les inondations sont aggravées par le manque d'entretien du cours d'eau. Il relève du bon sens qu'il est nécessaire de curer les sédiments et d'entretenir la végétation pour limiter les débordements, comme cela a longtemps été pratiqué. Ne plus entretenir la rivière revient alors à l'abandonner. Pour d'autres, ces pratiques ont conduit à des dysfonctionnements. Certains riverains regrettent la disparition de pratiques récréatives comme la baignade. Il y a là une fixation du regard collectif sur le passé au cours duquel leurs rapports avec le Lez semblaient plus harmonieux, même si la conception de ce passé peut différer selon les points de vue. Les communautés locales n'arrivent ainsi plus vraiment à se positionner par rapport à la gestion du cours d'eau et craignent les dérives qui pourraient les en exclure. C'est leur appropriation du Lez qui est alors en jeu, d'où le sentiment d'une rivière qui leur est confisquée. Enfin, pour certains, le Lez ne participe pas assez à l'identité territoriale, il est méconnu et souvent perçu négativement du fait des inondations.

ENJEUX

Compte tenu de l'importance des problématiques découlant de ce contexte social sur le bassin versant, le protocole sur les dynamiques sociales se veut ambitieux. Il vise plusieurs objectifs :

- Replacer les riverains au cœur de la gestion de la rivière

- Accompagner les changements sur certaines pratiques de gestion issues des principes d'actions fortement interventionnistes des années 80 à 90, notamment les extractions de sédiments et l'entretien de la végétation
- Redonner une place au Lez dans la vie locale et l'identité territoriale
- Sensibiliser les riverains.

DESCRIPTION DE L'ACTION

L'opération comprend donc plusieurs actions à mener en parallèle :

- Pose de panneaux pédagogique sur les ponts

Cette action répond principalement à l'objectif d'accompagner les changements sur certaines pratiques de gestion. Les ponts offrent des points de vue sur la rivière et sont l'objet de préoccupations quant à la gestion des sédiments et de la végétation vis-à-vis des inondations. Ainsi, il serait pertinent d'équiper ces ouvrages de panneaux pédagogiques permettant d'expliquer les pratiques de gestion du syndicat sur les atterrissements au droit des ponts.

- L'organisation d'évènements autour du Lez

Afin de redonner une place au Lez dans la vie locale et l'identité territoriale, il est également préconisé d'organiser des évènements autour du Lez. Ces évènements peuvent prendre plusieurs formes. Il peut, en effet, s'agir de l'organisation de rencontres régulières dans les différentes communes du bassin versant afin de débattre avec les riverains sur des thématiques particulières. Certaines structures de gestion développent ce type de démarche comme les « Apér'eau Débat » sur le bassin versant de la Dordogne.

Il peut également s'agir d'organisation d'évènementiel autour du Lez. En effet, un certain nombre de compagnie de théâtre ou d'art de rue développent des interventions auprès des populations locales sur la territorialité, les risques, les interactions avec les milieux naturels.

Une stratégie a été définie dans le cadre de l'étude hydromorphologique et fera l'objet d'une mise à jour dans les deux ans après approbation du SAGE

En effet, cette action sert également les objectifs du projet de SAGE du bassin versant du Lez notamment les dispositions suivantes :

- E1 : Partager avec les riverains les enjeux de bon fonctionnement hydromorphologique du Lez et de ses affluents,
- D5 : Animer une dynamique de gestion, de préservation et de restauration des ripisylves sur le bassin versant.

L'action GES 1.3 « création des cheminements piétons aux abords des cours d'eau » est également issu du protocole des dynamiques sociales de l'étude hydromorphologique et constitue donc une action complémentaire aux actions de la présente fiche action.

COÛT DE L'ACTION

Estimatif des travaux à réaliser et phasage prévisionnel

ACTIONS/ OPERATIONS	COUT € TTC	ÉCHEANCIER (€ TTC)	
		2023	2024
Création de dynamiques sociales autour de la rivière	60 000	60 000	

Plan de financement

ACTIONS/ OPERATIONS	COUT € TTC	PLAN DE FINANCEMENT							
		Agence		Département 84		Département 26		Maître d'ouvrage	
GES 1.1	60 000	50%	30 000	20%	12 000	10%	6 000	20%	12 000

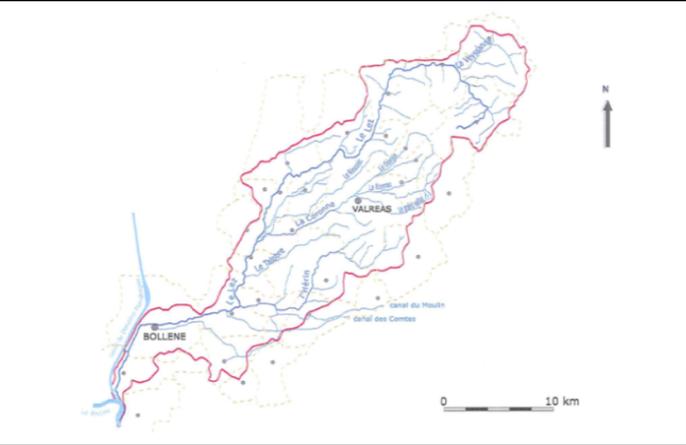
INDICATEURS

- Nombre de panneaux posés au niveau des ponts,
- Nombre d'évènements créés autour du Lez,
- Nombre de riverains concernés par des actions de sensibilisation.

VOLET GES du CONTRAT

➤ Communiquer et sensibiliser

ACTION GES1.2 : Informer et sensibiliser à la gestion intégrée des cours d'eau

Cours d'eau	
Lez et ses affluents	
Masse d'eau	
Toutes	
Commune(s)	
Bassin versant	
Maîtres d'ouvrages	
SMBVL	
Année(s) de réalisation	
2024	

CONTEXTE

Pendant de longues années, le SMBVL ne réalisait aucune communication autour de ses actions et des méthodes employées (notion de gestion intégrée des cours d'eau). En 2013, lors du bilan du premier contrat de rivière réalisé par le groupement Grontmij et Contrechamp, ce manque de communication a été souligné : *« Faiblesse voire inexistence de moyens et dispositifs : publications régulières, site internet, animations en milieu scolaire / extra-scolaire, visites de terrain ... susceptibles d'avoir permis une connaissance et une valorisation élargies des projets-actions menées par le contrat de rivière et des résultats-avancées obtenus grâce à lui. Conséquences : Des actions de qualité, mais peu visibles, voire des actions "mal vues" car insuffisamment comprises. A l'avenir, il conviendrait de donner au SMBVL les moyens d'une plus grande lisibilité et d'une meilleure valorisation de ses actions et de ses démarches, des connaissances acquises en terme scientifique (inventaires patrimoniaux) et technique (gestion des milieux aquatiques, prévention des inondations), de manière à en améliorer la visibilité, la compréhension et l'acceptabilité y compris financière. Il conviendrait aussi d'associer plus étroitement les acteurs locaux à ces actions et démarches afin qu'ils se les approprient. »*

La stratégie proposée était d'utiliser des supports imagés et ludique pour le grand public, de faire connaître les actions du SMBVL à tous les élus du territoire, et de renforcer les compétences et les moyens de l'équipe d'étude en matière de communication/concertation/sensibilisation.

Le chargé de mission PAPI recruté en 2016 a permis de renforcer l'équipe avec 0.25 ETP de son poste dédié à la communication/sensibilisation.

Depuis 2018, le SMBVL produit donc plusieurs documents permettant de mettre en œuvre la stratégie proposée par Contrechamps :

- Le Lez info Elus : 2 à 3 numéros par an retraçant les actions du SMBVL et démarches territoriales,
- Un guide du riverain envoyé à tous les propriétaires afin de les sensibiliser aux bonnes pratiques,

- Une brochure grand public pédagogique afin de faire connaître au grand public le SMBVL et les actions portées.

ENJEUX

- Informer, expliquer les actions menées par le SMBVL,
- Sensibiliser, expliquer la gestion intégrée des cours d'eau,
- Transmettre les bonnes pratiques aux riverains et alerter sur les mauvaises,
- Faciliter la mise en œuvre des actions du SMBVL.

DESCRIPTION DE L'ACTION

Il s'agira de donner les moyens matériels au SMBVL de poursuivre la mise en œuvre de son programme de communication (Lez Info Elus, Brochure Grand public, Guide du riverain) et se doter d'outils lui permettant d'être visible sur des évènements (réalisation de kakémono, supports de communication pédagogiques ...).

COÛT DE L'ACTION

Estimatif des travaux à réaliser et phasage prévisionnel

ACTIONS/ OPERATIONS	COUT € TTC	ÉCHEANCIER (€ TTC)	
		2023	2024
Informier et sensibiliser à la gestion intégrée des cours d'eau	50 000		50 000

Plan de financement

ACTIONS/ OPERATIONS	COUT € TTC	PLAN DE FINANCEMENT									
		Agence		Région Provence-Alpes- Côte d'Azur		Département 84		Etat		Maître d'ouvrage	
GES 1.2	50 000	30%	15 000	28,8%	5 645	20%	10 000	20%	3 920	31%	15 435

A noter que cette action correspond également à l'action du PAPI (plan de communication) et dispose à ce titre de subvention de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur (28,8%), de l'Etat (20%) sur un reliquat d'enveloppe de 19 600 € TTC. Le PAPI du Lez a été signé en septembre 2015 et prorogé par un avenant jusqu'en septembre 2024.

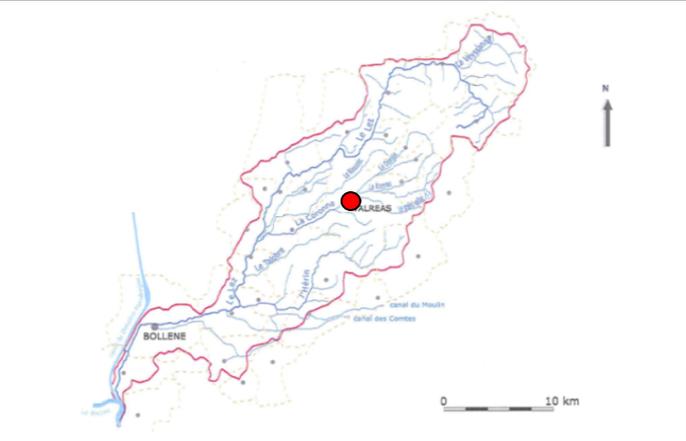
INDICATEURS

- Nombre de parution à l'attention des élus et/ ou du grand public,
- Nombre de personnes concernées par les actions de communication.

VOLET GES du CONTRAT

➤ Communiquer et sensibiliser

ACTION GES 1.3a : Création de cheminements piétonniers

Cours d'eau	
Coronne	
Masse d'eau	
FRDR11833	
Commune(s)	
Valréas	
Maîtres d'ouvrages	
SMBVL	
Année(s) de réalisation	
2024	

CONTEXTE

Comme explicité dans le contexte de la fiche action GES 1.1, le protocole des dynamiques sociales de l'étude hydromorphologique prévoit la création et l'entretien des accès au cours d'eau dans les traversées urbaines. Un secteur est ainsi particulièrement visé : la traversée urbaine de Valréas le long de la Coronne.

ENJEUX

- Informer, expliquer les actions menées par le SMBVL,
- Redonner une place à la Coronne (aux cours d'eau de manière générale) dans la vie locale et l'identité territoriale.

DESCRIPTION DE L'ACTION

Il est aujourd'hui admis, à la suite de nombreux travaux de recherche, que les qualités paysagères d'un cours d'eau qui conditionnent leur appréciation sont principalement liées à leur aspect visuel organisé, entretenu, maîtrisé, leur accessibilité et la dynamique de l'eau courante. Si l'appréciation du paysage est plus complexe qu'il n'y paraît, les caractéristiques esthétiques des paysages priment en effet dans l'appréhension de la naturalité de la rivière. De ce fait, il est proposé d'entretenir de manière plus interventionniste la végétation dans les traversées urbaines de Valréas, Suze-la-Rousse et Bollène.

En outre, un cheminement piéton peut être créé en bordure de la Coronne à Valréas en rive droite. La proximité à la fois des lotissements, du camping et du centre-ville de Valréas renforce le bien-fondé de réaliser cette action sur ce secteur. Toutefois, il convient de vérifier sa faisabilité en termes d'espace

disponible au niveau du camping et des habitations. S'il semble que la Coronne soit bordée par de la ripisylve, le parcellaire au droit du lotissement jouxte le lit du cours d'eau.

Une partie du cheminement est déjà existant. Deux ouvrages de franchissement pour rejoindre le centre-ville de Valréas depuis la rive droite de la Coronne, sont d'ores et déjà présents. Il est prévu d'en rajouter un troisième en aval du cheminement et de réaliser un cheminement léger type chemin forestier, sans revêtement sur 1,50 de largeur. Les modalités d'interventions se limitent donc à des travaux forestiers (débranchage et éventuellement coupe d'arbre) et un tassage de la terre. Il s'agit ensuite de baliser le cheminement par la pose de panneaux de signalisation.

Pour les autres traversées urbaines, Bollène compte déjà des linéaires relativement importants de cheminements piétons en bordure du Lez. A Suze-la-Rousse, il aurait été également intéressant de mettre en place un tel cheminement en rive gauche à l'aval du pont.

COÛT DE L'ACTION

Estimatif des travaux à réaliser et phasage prévisionnel

ACTIONS/ OPERATIONS	COUT € HT	ÉCHEANCIER (€ HT)	
		2023	2024
Création de cheminements piétonniers	55 000		55 000

Plan de financement

ACTIONS/ OPERATIONS	COUT € HT	PLAN DE FINANCEMENT							
		Agence		Département 84		Département 26		Maître d'ouvrage	
GES 1.3	55 000	30%	16 500	20%	11 000			50%	27 500

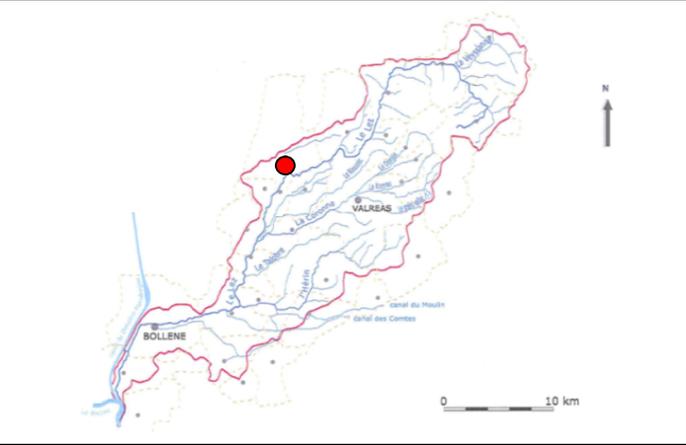
INDICATEURS

- Création du cheminement piétonnier à Valréas.

VOLET GES du CONTRAT

➤ Communiquer et sensibiliser

ACTION GES 1.3b : Sentier thématique de Grignan

Cours d'eau	
Lez	
Masse d'eau	
FRDR407	
Commune(s)	
Grignan	
Maîtres d'ouvrages	
Commune de Grignan	
Année(s) de réalisation	
2023	

CONTEXTE

La Commune souhaite proposer aux habitants et aux vacanciers un sentier thématique permettant de découvrir ou redécouvrir les paysages, le patrimoine historique et naturel des abords immédiats du village de Grignan et de son château.

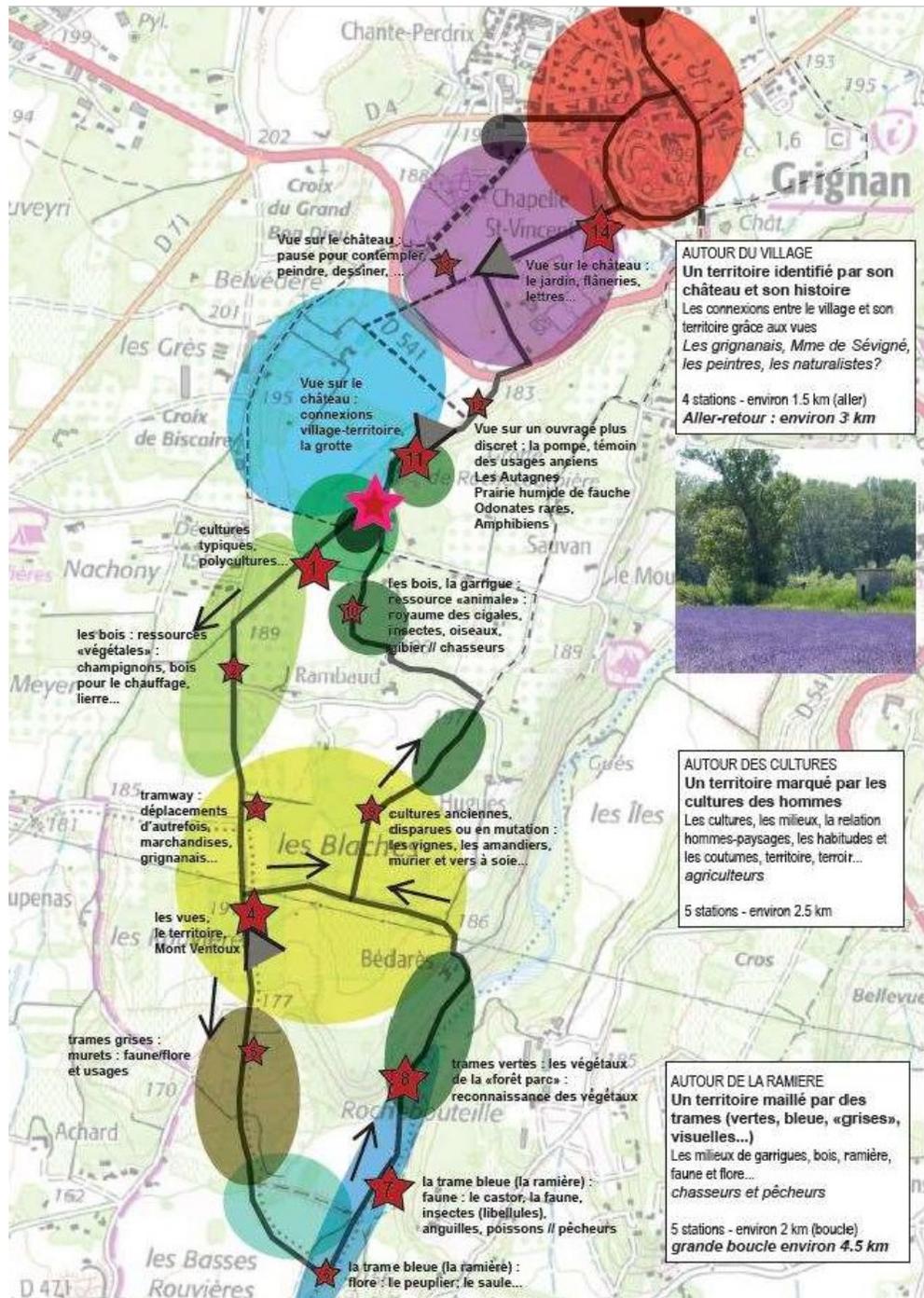
ENJEUX

- Sensibiliser au rôle de la ripisylve
- Sensibiliser au rôle des zones humides
- Redonner une place au Lez (aux cours d'eau de manière générale) dans la vie locale et l'identité territoriale.

DESCRIPTION DE L'ACTION

La commune de Grignan a missionné l'ONF pour élaborer un projet de sentier composé de 14 stations. Un comité de pilotage s'est réuni ainsi à de nombreuses reprises pour croiser les différentes approches : historique, artistique, naturaliste... et statuer sur un fil conducteur entre les différentes stations : «le territoire de Grignan est un équilibre harmonieux entre la Nature et les activités humaines ».

Deux stations longent le Lez et feront l'objet de panneaux explicatifs sur la trame bleue, le rôle des ripisylves et des zones humides. Une troisième station présentera aussi la trame verte à proximité immédiate de la trame bleue.



COÛT DE L'ACTION

Estimatif des travaux à réaliser et phasage prévisionnel

ACTIONS/ OPERATIONS	COUT € HT	ÉCHEANCIER (€ HT)	
		2023	2024
Création sentier thématique de Grignan	86 000	86 000	

Plan de financement

ACTIONS/ OPERATIONS	COUT € HT	PLAN DE FINANCEMENT							
		Agence		Département 84		Département 26		Maître d'ouvrage	
GES 1.3b	86 000	5%	4 500					95%	81 500

INDICATEURS

- Création du cheminement piétonnier à Grignan et pose des panneaux.

VOLET GES du CONTRAT

➤ Communiquer et sensibiliser

ACTION GES 1.4 : Programme d'éducation à la préservation des milieux aquatiques

Cours d'eau	
Lez et ses affluents	
Masse d'eau	
Toutes	
Commune(s)	
Bassin versant	
Maîtres d'ouvrages	
Fédération de pêche de Vaucluse et SMBVL	
Année(s) de réalisation	
2023-2024	

CONTEXTE

Cette fiche action comprend deux actions complémentaires :

MIL 1.4 a : Actions auprès des écoles, centre de loisirs de Vaucluse de la fédération de pêche de vaucluse

MIL 1.4 b : Actions auprès des écoles sur l'ensemble du bassin versant du Lez du SMBVL

La Fédération de pêche de Vaucluse, dans le cadre de sa mission d'utilité publique liée aux statuts du secteur associatif de la pêche agréée (développement du loisir pêche et de l'éducation à l'environnement centrée sur les milieux aquatiques) souhaite établir un programme de sensibilisation particulièrement auprès du jeune public des communes de la partie vauclusienne du bassin versant du Lez.

Le SMBVL souhaite également sensibiliser le jeune public.

Les actions entre les différents intervenants seront coordonnées.

ENJEUX

Sensibiliser le grand public et les pêcheurs (scolaires, mineurs/extra-scolaires ou majeurs) à la diversité des milieux aquatiques (faune et flore) et à leur fragilité.

Leur faire connaître et reconnaître les différents milieux aquatiques ainsi que la faune et la flore les composants, à proximité de chez eux. Leur permettre d'identifier la qualité environnementale d'un site, les éléments remarquables, les éléments perturbants en replaçant les relations entre les activités humaines et le fonctionnement des écosystèmes aujourd'hui.

DESCRIPTION DE L'ACTION

Il s'agira d'intervenir en milieu scolaire (primaire, collège et lycée) mais également en milieu extra-scolaire (TAP, CLSH, CVL ...) et auprès du grand public (touristes et locaux).

Le programme pédagogique est agréé par le ministère de l'éducation Nationale et la Fédération de pêche est une structure agréée par l'Éducation Nationale et par la Jeunesse et l'Éducation Populaire.

La première étape de l'action sera d'établir la feuille de route : contenu précis des interventions, modalités de communication de l'action, et public cibles. Développer l'aspect sociétal de la question de l'eau et des milieux aquatiques sur le bassin versant. Cette feuille de route sera construite en collaboration avec le SMBVL et soumise à validation auprès des partenaires institutionnels. L'objectif est de définir une stratégie cohérente, partagée, structurée et adaptée au territoire.

La mise en œuvre :

- **Création d'actions de projet**, pour être efficace cette action doit être inscrite dans des continuums éducatifs et dans une inscription territoriale cohérente. Conception des outils pédagogiques (livret pédagogique, plaquette, support multimédia). Les actions devront évoluer pour répondre aux enjeux du contrat de bassin versant. Agir en direction des jeunes générations permet de s'inscrire dans un changement de regard pérenne.
- **Création d'actions de sensibilisation**, l'action est ponctuelle sur un temps bref et défini. On cherche à rendre réceptif un public à un thème généraliste « le développement durable » tout en faisant passer les informations et les connaissances principales « les problématiques de l'eau ».
- **Création des moyens de l'évaluation** : il est important de prendre les mesures d'évaluation du projet et des actions par rapport aux objectifs initiaux. Cette opération favorise l'émergence de piste d'amélioration ou de réajustement.

COÛT DE L'ACTION

Estimatif des travaux à réaliser et phasage prévisionnel

ACTIONS/ OPERATIONS	COUT € HT	ÉCHEANCIER (€ HT)	
		2023	2024
Actions EPMA – Fédération de pêche 84	13 200	6 600	6 600
Actions EPMA - SMBVL	40 000	20 000	20 000

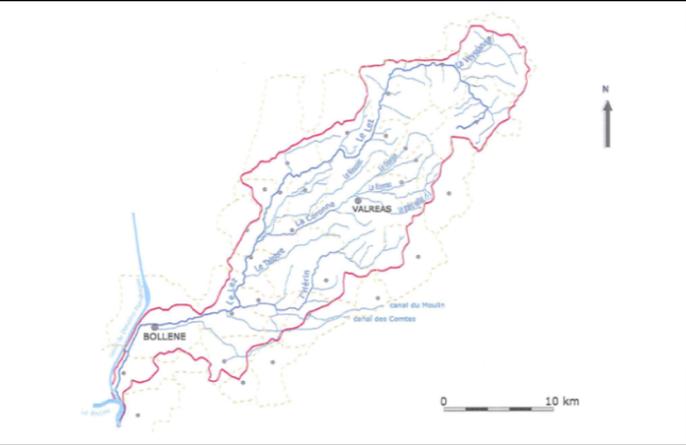
Plan de financement

ACTIONS/ OPERATIONS	COUT € TTC	PLAN DE FINANCEMENT							
		Agence		Région		Département 84		Maître d'ouvrage	
GES 1.4 a 2023	3 300	70%	2 310					30%	990
GES 1.4 a 2024	3 300	70%	2 310					30%	990
GES 1.4 b 2023	20 000	70%	14 000					30%	6 000
GES 1.4 b 2024	20 000	70%	14 000					30%	6 000

VOLET GES du CONTRAT

➤ Gouvernance et suivi

ACTION GES 2.3 : Animation et pilotage des actions du contrat et autres démarches

Cours d'eau	
Lez et ses affluents	
Masse d'eau	
Toutes	
Commune(s)	
Bassin versant	
Maîtres d'ouvrages	
SMBVL	
Année(s) de réalisation	
2023-2024	

CONTEXTE

Afin de mener à bien l'ensemble des actions inscrites dans le contrat, ainsi que l'animation de la démarche du SAGE, le SMBVL, structure gémapienne à l'échelle du bassin versant et porteuse de l'ensemble des démarches, doit se doter de moyens humains suffisants.

Ainsi, une partie des effectifs techniques du SMBVL est partiellement ou intégralement dédié à des missions relevant de l'animation des démarches, le pilotage de travaux ou d'études inscrites dans le contrat et apporte l'ingénierie nécessaire sur le terrain pour la mise en œuvre de la gestion intégrée des milieux aquatiques.

ENJEUX

- Doter le SMBVL des moyens humains nécessaires à la mise en œuvre des actions du contrat

DESCRIPTION DE L'ACTION

L'action correspond donc aux différentes missions d'animation, pilotage et ingénierie des actions du contrat. Ces missions sont séparées en deux catégories : celles qui relèvent du pilotage et de la mise en œuvre du PPRE (Plan Pluriannuel de restauration et d'entretien de la végétation) et les autres. Ces deux types de missions ne relevant pas du même financement un sous découpage de l'action GES 2.3 a été opéré.

GES 2.3 a : Animation -Milieux – Gouvernance correspond aux différentes missions suivantes :

- Animation du contrat de bassin versant (démarche et assistance aux autres maîtres d'ouvrage porteurs d'actions inscrites dans le contrat),
- Plan de Gestion des matériaux,

- Suivi quantitatif des cours d'eau (maintenance du réseau de suivi des débits),
- Suivi de la qualité des eaux,
- Hydromorphologie,
- Continuité écologique,
- Pilotage du projet de protection de la ville de Bollène et restauration de l'espace de mobilité du Lez entre Suze la Rousse et Bollène (y compris missions d'appui pour les acquisitions foncières et servitude de surinondation).
- Pilotage du projet de renaturation de la Riaille Saint Vincent dans la traversée de Valréas.

L'ensemble de ces missions représente 2,3 ETP.

GES 2.3 b : Animation du SAGE

- Animation du SAGE,
- Gestion quantitative de la ressource en eau (PGRE)

L'ensemble de ces missions représente 0,5 ETP.

GES 2.3 c : Missions de pilotage et mise en œuvre du PPRE

Ces missions comportent les actions de suivi des entreprises mais également les phases d'établissement des programmes annuels d'intervention. Sont inclus dans le PPRE : l'entretien de la végétation, la restauration de la ripisylve et la gestion des plantes envahissantes.

L'ensemble de ces missions correspond à 0,73 ETP.

COÛT DE L'ACTION

Estimatif des travaux à réaliser et phasage prévisionnel

ACTIONS/ OPERATIONS	COUT € TTC	ÉCHEANCIER (€ TTC)	
		2023	2024
Animation milieux et gouvernance	369 708	183 024	186 684
Animation du SAGE	102 719	50 851	51 868
Pilotage et mise en œuvre du PPRE	88 706	43 914	44 792

Plan de financement

ACTIONS/ OPERATIONS	COUT € TTC	PLAN DE FINANCEMENT							
		Agence		Département 84		Département 26		Maître d'ouvrage	
GES 2.3 a	369 708	50%	184 854					50%	184 854
GES 2.3 b	102 719	50%	51 360			13%	20 609	30%	30 751
GES 2.3 c	88 706	30%	26 612					70%	62 094

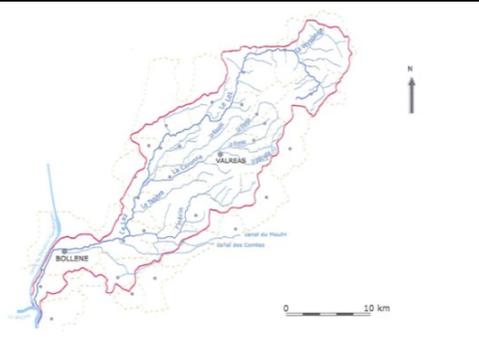
INDICATEURS

- Production des différents rapports d'activité annuels.

VOLET GES du CONTRAT

➤ Gouvernance et suivi

ACTION GES 2.4 : Elaboration du bilan final du contrat

Cours d'eau	
Lez et ses affluents	
Masse d'eau	
Toutes	
Commune(s)	
Bassin versant	
Maîtres d'ouvrages	
SMBVL	
Année(s) de réalisation	
2025	

CONTEXTE

Le bilan à mi-parcours sera réalisé en interne alors que le bilan final du contrat pourrait être réalisé par un prestataire externe afin de disposer d'un regard neutre sur les éléments de contexte politique, organisationnel... ayant facilité ou bloqué la réalisation de certaines actions.

ENJEUX

- Réaliser un bilan des actions du contrat, de la démarche dans sa globalité (assiduité et participation du comité de suivi),
- Etablir des perspectives avec les points à améliorer, ceux à maintenir et ceux à abandonner.

DESCRIPTION DE L'ACTION

Il s'agira de missionner un bureau d'études ayant des références dans la réalisation d'étude bilan de contrat de milieux à la fin du contrat (après la tranche 2).

COÛT DE L'ACTION

Estimatif des travaux à réaliser et phasage prévisionnel

ACTIONS/ OPERATIONS	COUT € TTC	ÉCHEANCIER (€ TTC)	
		2023	2024
Elaboration du bilan final du contrat	70 000		70 000

Plan de financement (pour mémoire)

ACTIONS/ OPERATIONS	COUT € TTC	PLAN DE FINANCEMENT							
		Agence		Région Provence-Alpes-Côte d'Azur		Département 84		Maître d'ouvrage	
GES 2.4	70 000	50%	35 000	10%	7 000	20%	14 000	20%	14 000

INDICATEURS

- Etablissement du rapport « bilan final du contrat de bassin versant ».